



Rapport d'activité 2020

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises

*Espace de développement local – 15 rue de la métairie – 70200 Lure
info@pays-vosges-saonoises.fr – www.pays-vosges-saonoises.fr*

Sommaire

Rapport d'activité des différentes démarches portées par le Pays

1. La contractualisation	3
2. Territoire d'industrie	6
3. Le programme LEADER	7
4. Le Plan Climat Energie Territorial	12
5. Le Contrat Local de Santé	18
6. Le Schéma de Cohérence Territoriale	26

Le fonctionnement du Pays

1. Les ressources humaines	30
2. Le financement du Pays	31
3. La gouvernance	32

Extraits du registre des délibérations	33
---	-----------

Extrait de la revue de presse	34
--------------------------------------	-----------

L'année 2020 marque les 20 ans du Pays des Vosges Saônoises, comme territoire de projets et espace de réflexion entre les communes et communautés de communes, puisqu'en novembre 2000 était créée l'association de préfiguration du Pays de Vosges Saônoises. Le Pays a été officiellement constitué par Arrêté du Préfet de Région en décembre 2003 suite à l'approbation de sa charte de développement. Il s'est transformé en syndicat mixte en 2004 puis en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural en 2014.

Le Pays des Vosges Saônoises se compose de 6 communautés de communes.

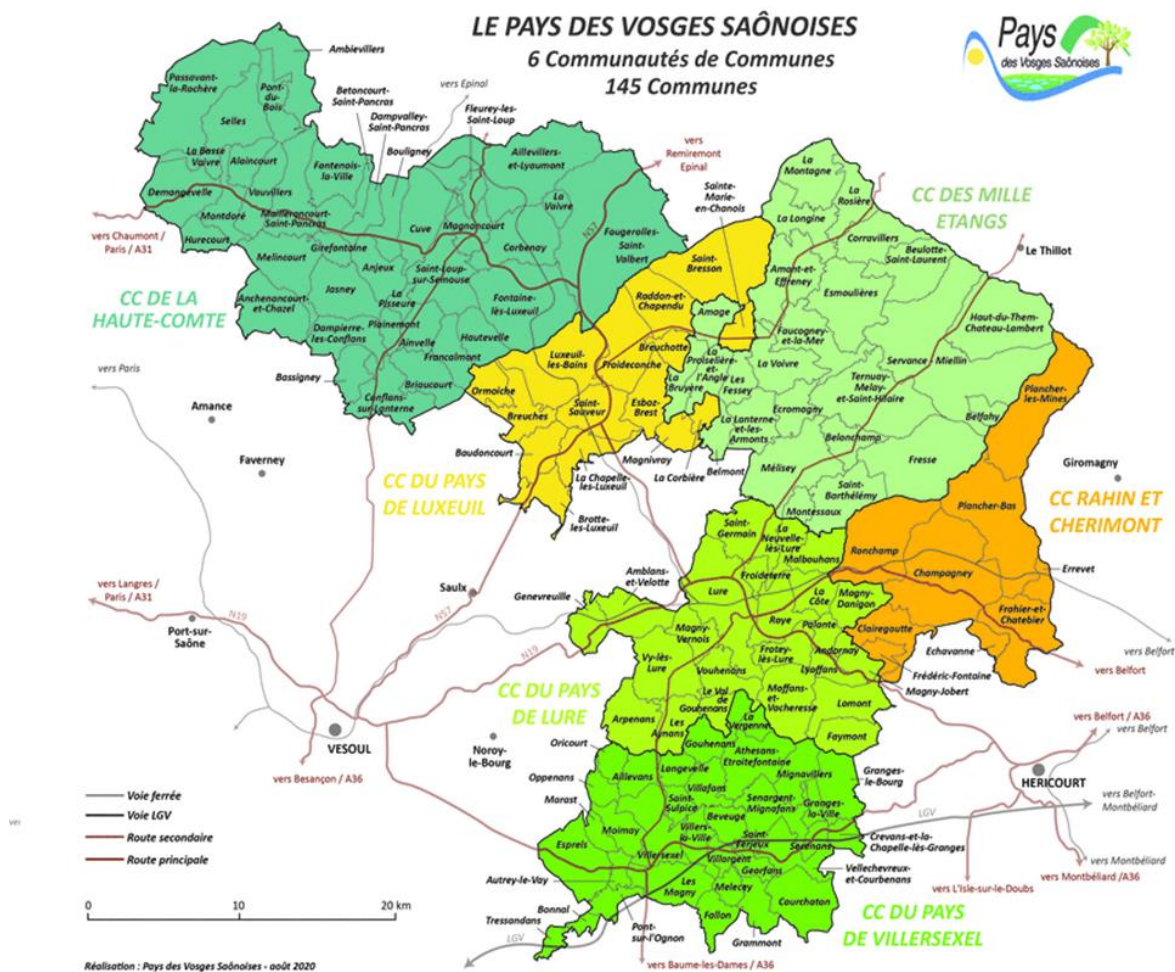
Les actions confiées au Pays sont :

- la contractualisation avec la Région et l'Etat
- la gestion du Programme Européen LEADER
- l'animation d'un Plan Climat Energie Territorial
- la santé et la démographie médicale, à travers notamment un Contrat local de santé
- l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale

Le contexte de l'année 2020 a été très particulier en raison de la crise sanitaire et de l'installation du nouveau comité syndical, reportée en septembre.

La crise sanitaire s'est traduite par une première période de confinement au printemps. Ainsi, les missions ont dû être adaptées à ce contexte, priorisées ou reportées. Il n'a pas été possible de maintenir les actions d'animation, de sensibilisation notamment dans le cadre du Plan Climat Energie et du Contrat local de santé. Lors de la seconde période de confinement de novembre différentes réunions et groupes de travail ont été organisés en fonction des actions engagées.

Le report du second tour des élections municipales a conduit à reporter l'installation du comité syndical au 17 septembre. Le budget ayant été voté le 20 février, ce report n'a pas entraîné de difficultés dans le fonctionnement de la structure.



Contractualisation avec la Région et l'Etat

▪ Contrat de « Cap territoire 2018-2020 » avec la Région

Le contrat de territoire avec la Région Bourgogne-Franche-Comté a été signé le 11 décembre 2018 pour la période 2018-2020. Il permet de mobiliser des crédits régionaux pour les projets répondant au fil directeur retenu : **renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centres) et leurs centralités.**

Cette stratégie se décline en un programme d'actions : 14 projets ont été retenus.

Objectif stratégique 1 : Maintenir et développer les services de base

- ✓ Crèche Croque soleil à Lure /CC PLure : 71 705€
- ✓ Ecole de La Pologne à Lure /Ville de Lure : 200 000€
- ✓ Ecole et bibliothèque de Froideconche /Froideconche : 400 000€

Objectif stratégique 2 : Favoriser la mutualisation et le maillage de l'offre de services

- ✓ Maison de services à Faucogney / Faucogney : 158 070€
- ✓ Maison des permanences à Luxeuil /Ville de Luxeuil : 36 960€

Objectif stratégique 3 : Requalifier et compléter l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs

- ✓ Espace Bien-être à la piscine de Lure /CC PLure : 225 000€
- ✓ Rénovation de la piste d'athlétisme de Lure /Ville de Lure : 140 000€
- ✓ Création d'un gymnase à Lure /Ville de Lure : 530 000€
- ✓ Terrain de foot synthétique à Champagny /CC Rahin Chérimont : 200 000€
- ✓ Piscine de Luxeuil-les-bains /CC PLuxeuil : 400 000€ (+ crédits politique sport)

Objectif stratégique 4 : Qualifier les espaces publics

- ✓ Etude centre ville à Lure / Ville de Lure : 43 200€
- ✓ Aménagements urbains à Luxeuil-les-Bains / Ville de Luxeuil : 573 325€
- ✓ Hameau durable, réhabilitation friche Saint-Loup-sur-semouse / Saint-Loup-sur –Semouse : 145 440€
- ✓ Tranche 2, réhabilitation La Filature : cellules d'activités éco et tertiaires à Ronchamp / CC Rahin et Chérimont : 147 500€

La Région s'engage à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de **3 227 370 €** pour soutenir les projets identifiés. La signature de ce contrat permet également de bénéficier d'un soutien financier sur l'ingénierie du Pays : postes de chargés de mission SCOT, PCET et Santé.

Suivi du Contrat

2020 était la dernière année du Contrat, les dossiers de demande de subventions devaient être déposés à l'été pour une programmation par la Région avant la fin d'année.

Le Pays a assuré le suivi de ce contrat, en lien avec la Région et les porteurs de projets. Ainsi, en mars, afin d'avoir une vue financière, la Région a demandé un point d'information sur l'avancement précis et la date de dépôt prévisionnelle des projets qui restent à déposer sur le contrat de territoire, à savoir : Maison des permanences à Luxeuil-les-Bains, Gymnase à Lure, Terrain de foot synthétique à Champagny, Piscine de Luxeuil-les-Bains, Cellules d'activités à Ronchamp.

Le 24 avril, compte tenu de la crise sanitaire et de son impact, l'assemblée régionale a validé le principe d'une prolongation d'un an des contrats « Cap territoires ». La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention dans le cadre de ces contrats a été décalée du 31 août 2020 au 31 août 2021. Les porteurs de projets ont été informés de ces nouvelles échéances.

Un nouveau point sur l'avancée des projets a été effectué auprès de la Région en décembre.

Evaluation du contrat

Le 28 septembre à Région a lancé l'évaluation des contrats « Cap Territoire » 2017-2021 qui arriveront donc à échéance le 31 décembre 2021.

Un questionnaire a été proposé dans un objectif d'évaluation de cet outil et dans un contexte de préparation de la future politique de cohésion des territoires. Ce questionnaire portait notamment sur : la contribution aux enjeux stratégiques régionaux, l'impact de la politique de cohésion de la Région et plus particulièrement les contrats « cap territoire » sur les projets de développement local, le fil directeur stratégique, le format contractuel, les modalités financières du contrat...

Suivi Ingénierie

Dans le cadre de ce contrat, le Pays bénéficie d'un soutien de la Région sur le financement des postes de chargés de mission PCET, SCOT et Santé. Des rendez-vous avec le service aménagement du territoire ont eu lieu au cours du mois de décembre avec le bilan et présenter les perspectives des trois postes.

Plan de relance régional

Le 9 octobre, la Région a voté son plan d'accélération de l'investissement régional qui dispose d'un nouveau règlement d'intervention « **appui aux projets de relance et de transformation dans le cadre de la cohésion territoriale régionale** » permettant des soutiens nouveaux dans les secteurs suivants : aménagement durable de l'espace public, attractivité résidentielle / territoriale, consommation locale /alimentation de proximité, mobilités douces / vélo.

L'enveloppe totale réservée est de 11.2 M€. Aucune enveloppe n'est attribuée par territoire.

Pour être éligibles, les opérations doivent connaître un début d'exécution au plus tard le 31 décembre 2021, les travaux devront être terminés au plus tard en 2023 et l'ensemble des pièces justificatives au paiement de l'intégralité de la subvention devront être transmises à la Région avant le 30 octobre 2023.

Pour ce dispositif, qui s'inscrit dans la continuité des Contrats de Cap Territoire, la Région a demandé aux Pays d'assurer la centralisation et la coordination globale des projets, avec une pré-instruction consistant à identifier les projets s'inscrivant dans les objectifs des mesures de ce règlement spécifique « relance et transformation », conformes au calendrier régional et cohérents avec la stratégie du Pays.

Deux phases de programmation étaient envisagées :

1^{ère} phase : Remontée par le Pays pour le 30 novembre 2020 / Sélection par la Région en février / Dépôt des dossiers de demande de subvention au plus tard (au moins au stade APD) le 15 juin 2021.

2^{ème} phase : dans l'hypothèse de crédits encore disponibles : Remontée par le Pays pour le 15 juin 2021 / Sélection par la Région en septembre / Dépôt des dossiers plus tard le 31 décembre 2021.

Ainsi, afin d'étudier les projets éligibles à ce plan de relance, les services du Pays ont recensé les projets. Des contacts ont été pris auprès des porteurs de projets, des fiches projets ont été rédigées et transmises à la Région le 30 novembre.

La liste des projets transmis dans le cadre du Plan de relance est la suivante :

	<i>Maitrise d'ouvrage</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>cout du projet</i>	<i>Montant sollicité</i>	
1	CC Pays de Villersexel	Création voie verte : Bonnal-Rougemont	125 000	62 500,00	50%
2	CC Pays de Lure	Création voie verte : Lure-La Côte	1 300 000	325 000,00	25%
3	CC Rahin Chérimont	Création voie verte : Ronchamp-Champagney	2 388 000	400 000,00	17%
4	Ville de Luxeuil	Aménagement urbain - passage/parking du Morbief	158 643	47 592,90	30%
5	Saint Loup sur semouse	Réhabilitation friche - Conservatoire du meuble	705 600	352 800,00	50%
6	CC Pays de Villersexel	Réhabilitation de la crèche intercommunale - bâtiment pilote de la transition énergétique	485 000	262 500,00	50%
7	CC Pays de Lure	Base de Loisirs de la saline - Espace de Baignade	980 000	294 000,00	30%
8	Conflans sur Lanterne	Réhabilitation d'un bâtiment en cœur du bourg pour création d'un cabinet médical	232 720	116 360,00	50%
9	Fallon	Extension rénovation du groupe scolaire	774 472	271 065,00	35%
10	Saint Sauveur	Rénovation énergétique du groupe scolaire et réseau de chaleur bois	839 000	293 650,00	35%
11	Saint Loup sur semouse	Etude de programmation Musée Petitjean	70 000	35 000,00	50%
12	Ville de Lure	Ecole maternelle de la Pologne	2 819 460	400 000,00	14%
TOTAL				2 860 467,90	

La sélection des projets retenus, a été votée par le Région le 5 février 2021

▪ Contrat de ruralité avec l'Etat

La convention cadre du Contrat de Ruralité du Pays des Vosges Saônoises a été signée le 21 mars 2017 pour la période 2017-2020. A la suite de cette convention cadre, tous les ans, le Pays et les services de l'Etat définissent la programmation annuelle des projets qui fait l'objet d'une convention financière.

Une séance de travail a été organisée avec Monsieur le Sous-Préfet le 16 juin et ses services afin de définir la programmation financière 2020. Le recensement des projets pouvant intégrer le contrat a été effectué auprès des porteurs de projets.

Une proposition de liste de projets a été transmise au Sous-Préfet le 23 juillet.

Après échanges sur les projets, la convention financière 2020 a été signée le 21 octobre, elle comprend 7 projets qui pourront bénéficier de crédits DETR ou DSIL :

Action	Maître d'ouvrage	Montant HT	Part Etat HT	Taux	Obs
Accès aux services publics et marchands et aux soins					
Rénovation énergétique et mises aux normes du gymnase	Saint-Loup-sur-Semouse	1 304 259,00 €	456 490,65 €	35%	DSIL
Création d'une maison de santé	Saint-Loup-sur-Semouse	258 000,00 €	103 200,00 €	40%	DETR
Réhabilitation de la Maison "Maulini" en cabinet médical	Ronchamp	359 981,44 €	143 922,58 €	40%	DETR
Création d'un centre social intégrant un pôle de "services"	Fougerolles -Saint-Valbert	600 000,00 €	210 000,00 €	35%	DETR
Extension du périscolaire de Moffans	CC du Pays de Lure	225 000,00 €	90 000,00 €	40%	DETR
Attractivité du territoire					
Aménagement voie d'accès à la chapelle "Le Corbusier", création voie verte et d'un cheminement piétonnier	Conseil Départemental	650 000,00 €	260 000,00 €	40%	DSIL
Revitalisation des bourgs centre					
Aménagement de la place du Sergent Bonnot	Luxeuil-les-Bains	363 215,00 €	108 965,00 €	30%	DSIL
		Total 2020	1 372 578,23 €		

2020 est la dernière année de ce Contrat de ruralité. Au total **35** projets auront été inscrits au contrat sur la période 2017-2020, soit **7 631 735 €** de crédits d'Etat.

Le 15 décembre, le Pays a participé (en visio) à une réunion organisée par la Préfecture afin de présenter le futur dispositif de contractualisation : Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Ces contrats, d'une durée de 6 ans, visent à intégrer les programmes existants autour de l'enjeu de transition énergétique.

Le périmètre de contractualisation devra être annoncé début 2021.

Au-delà des différents dispositifs de contractualisation, les services du Pays ont assuré un travail de veille afin d'identifier les différentes mesures du Plan de relance qui pourraient concerner les projets du territoire.

Territoire d'industrie

Le territoire Vosges Saônoises a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il comprend les 5 communautés de communes : Haute Comté, Pays de Luxeuil, Pays de Lure, Mille Etangs, Rahin et Chérimont.

Suivi de la démarche

En 2019 le Pays a ainsi assuré l'animation de la démarche tout au long de l'année avec les Communautés des communes afin d'élaborer le contrat. En novembre les 14 projets de fiches actions, validées en comité de projet ont été adressées à la Région.

Le 14 janvier 2020 une réunion avec les services de la Région et les Communautés de communes a été organisée afin de passer en revue les différentes fiches actions. Suite à cette rencontre, plusieurs fiches actions seront à retravailler, compléter, préciser.

Durant la première période de confinement un point a été fait avec la Région et la Banque des Territoires sur l'avancée de la démarche. Des réunions en visio ont été organisées afin d'inscrire le dispositif dans le cadre de du Plan de Relance de l'État. Un questionnaire national a été relayé aux communautés de communes en mai.

Dans le cadre du plan de relance économique, à la fois régional et national, un comité de pilotage régional a été organisé le 26 août à Dijon. La réunion a permis de présenter le « pack rebond » qui vient compléter les dispositifs déjà engagés dans le programme Territoires d'industrie. Il a ainsi été demandé de faire remonter les projets des entreprises du territoire.

Une assemblée générale des territoires d'industrie a été organisée, en visio le 15 décembre 2020.

Animation et ingénierie

Dès 2019, il est apparu pour l'ensemble des partenaires qu'il était nécessaire de mobiliser de l'ingénierie dédiée à l'animation de cette démarche.

Le 30 janvier, les services de la préfecture de Région ont indiqué que certains territoires en région (dont les Vosges Saônoises) pouvaient bénéficier d'un soutien pour l'animation de Territoire d'Industrie et que cette animation se ferait par les CCI pour bénéficier d'un financement Fnadt.

Une réunion de travail a été programmée le 13 février avec les Communautés de communes sur ce sujet. Il en ressort que les Communautés de communes décident de travailler à la définition précise de leurs besoins, attentes, les modalités d'animation et de gouvernance afin d'étudier ensuite avec la CCI dans quelle mesure elle peut y répondre.

La crise sanitaire et le report de l'installation des conseils communautaires ont retardé cette démarche.

Une réunion de travail a été organisée le 2 novembre avec la CCI afin de définir les attentes des communautés de communes. Sur la base de ces éléments la CCI a fait une proposition d'intervention le 10 novembre. 4 des 5 communautés de communes concernées ont retenu cette proposition. L'animation par la CCI débutera ainsi en 2021.

Pour la poursuite de l'animation le Pays est positionné pour le suivi de deux fiches actions :

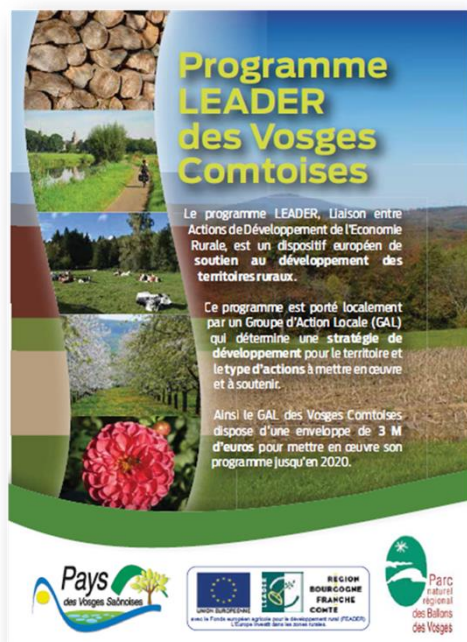
- La requalification des friches industrielles. A ce titre, les services du Pays ont participé à un webinaire Territoire d'industrie, dédié à ce sujet le 4 novembre.
- La structuration de la filière bois.



Programme LEADER

En 2020, l'activité s'est concentrée sur l'instruction des dossiers et sur le transfert de projets vers des crédits régionaux qui ont nécessité un travail d'ingénierie et ont pu avancer malgré les périodes de confinement. En revanche les perspectives du programme ont évolué avec au premier semestre l'analyse du vivier de projets en vue d'un remaquetage puis, l'annonce en fin d'année d'une prolongation du programme.

■ Accompagnement des porteurs de projets et suivi du programme



En 2015, le Pays a été retenu pour porter un second programme LEADER qui permettra de mobiliser près de 3 millions d'euros de crédits FEADER pour soutenir les projets visant à :

- ✓ accroître les actions en faveur du climat favorisant la création d'activités : méthanisation, mobilité, sobriété énergétique...
- ✓ conforter l'aménagement du territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses : structuration et promotion touristique, valorisation des ressources agricoles et sylvicoles...

Comme l'ensemble des GAL au niveau régional, voire national, le territoire est confronté à de nombreux retards et difficultés dans la mise en œuvre du programme. Le premier dossier n'a été programmé qu'en novembre 2019.

Au total, depuis le lancement du programme en 2016, l'équipe a été sollicité pour étudier l'éligibilité de **172 projets** au programme LEADER.

Parmi ces projets, certains n'étaient pas éligibles, certains ont été abandonnés, pour d'autres les porteurs de projets n'ont pas poursuivi la demande de subvention (essentiellement des projets d'hébergement touristique) compte tenu de la complexité des demandes d'aides LEADER. A ce jour, on estime une quarantaine de projets qui pourront bénéficier d'une aide via le programme LEADER.

Animation du comité de programmation

Le comité de programmation a été sollicité à 4 reprises en 2020 :

- en présentiel, le 10 février
- à l'occasion de 3 consultations écrites, en juin, juillet et décembre.

Validation de l'avenant LEADER

Un avenant à la convention LEADER a été préparé dans le but de modifier, actualiser certaines fiches actions. Ce projet d'avenant a été validé en Comité de Programmation le 10 février 2020.

Modification du règlement d'intervention financier.

Afin d'optimiser le financement Leader, le règlement d'intervention financier a fait l'objet de modifications lors du comité de programmation du 10 février et lors de la consultation écrite de juin afin d'augmenter ou supprimer certains plafonds de dépenses éligibles pour maximiser l'aide LEADER.

■ Transfert de projets vers des crédits régionaux

La Région Bourgogne Franche Comté, autorité de gestion des programmes européens a décidé de transférer un grand nombre de dossiers LEADER vers des crédits régionaux, afin d'accélérer le financement des projets et de réduire la charge administrative afférente.

Ainsi, trois vagues de transfert de dossiers, ont été proposées selon des critères précis définis par la Région.

Un premier transfert a eu lieu fin 2019, il concernait 2 projets :

- ✓ Association TERRES - Foire « Les bio'jours » 2018
- ✓ Destination 70 - Plan de communication Vosges du Sud

Le second transfert concernait les dossiers en stock à la Région au début de l'année 2020. Deux projets s'inscrivent dans ce cadre :

- ✓ Association Les quatre horizons - Festival pédagogique et sociétal "Musique aux quatre horizons", 2018
- ✓ Association Musique et Mémoire - Résidence de création culturelle, ensemble Les Timbres, 2018

Le dernier transfert concerne les dossiers en stock dans les GAL. Pour ces projets, le GAL des Vosges Comtoises dispose d'une enveloppe de 267 605 € maximum. Les critères suivants devaient être respectés pour le choix des dossiers : dossiers d'investissement, conformes aux fiches actions du GAL et à faible montant d'aide, la moyenne des aides affectées aux dossiers devait être inférieure à 20 000 €.

Une liste de projet avait fait l'objet d'une validation lors du comité de programmation du 10 février. Cette liste a été ajustée et complétée afin d'optimiser l'enveloppe accordée au GAL.

Ainsi, une liste de 13 projets a été proposée à la Région le 20 mai : pour un montant total de 252 912€ et une moyenne d'aide de 19 454€. Cette liste a été validée le 3 juin. A cette occasion, nous avons été informés que chaque GAL avait la possibilité de proposer un dossier supplémentaire au transfert, avec un montant d'aide maximum de 50 000 €. Il a ainsi été proposé d'ajouter un dossier, le seul répondant aux différents critères.

La liste finale est donc la suivante :

	Intitulé du projet	Porteur de projets	Montant LEADER	fiche action LEADER
1	Etude de potentiel et de faisabilité préalable à la création d'unité de méthanisation	ComCom Pays de Lure	13 333,00	1.1
2	Achat de 10 vélos à assistance électrique pour la location	ComCom des 1000 étangs	13 333,34	1.2
3	Evaluation environnementale préalable à l'aménagement d'une voie verte	ComCom Haute comté	15 500,00	1.2
4	Création d'une aire de covoiturage	Commune de Fougerolles	56 832,00	1.2
5	Achat de lunettes à réalité virtuelle pour sensibiliser au tri des déchets	ComCom Pays de Lure	7 114,00	1.3
6	Création d'un meublé de tourisme « Gîte des Vosges du Sud » - Ronchamp	M. Belpérin / Privé	16 357,93	2.1 A
7	Création de 4 chambres d'hôtes – Sénargent	M. Banwarth / Privé	19 200,00	2.1 A
8	Création d'une aire de camping-cars, aire de jeux et de pique-nique	Commune de Fougerolles	14 029,00	2.1 A
9	Création d'une aire de services et de stationnement pour camping-car	SAS Camping-cars Park	28 224,04	2.1 A
10	Aménagement du site de la source du Planey	ComCom Haute-Comté	5 024,00	2.1 B
11	Aménagement base de loisirs La Saline (aménagement et communication)	ComCom Pays de Lure	19 559,53	2.1 B
12	Structuration des circuits courts locaux	ComCom Rahin Chérimont	31 973,18	2.2 A
13	Point de vue : un art de l'environnement / parcours d'interprétation artistique temporaire	AMBA Ecole d'Art de Belfort / Association	12 432,50	2.3
14	Aménagement de la base de loisirs des Balastières	CC Rahin Chérimont	46 475,97	2.1 B
TOTAL			299 388,49	

La liste a été validée lors de la consultation écrite du comité de programmation de juin.

Les 13 dossiers de demande de subvention ont été constitués par l'équipe du Pays, ils ont été déposés à la Région en juin et juillet.

Ces dossiers ont été validés en commission permanente de la Région à l'automne.

Les porteurs de projets ont été informés. Les paiements devraient intervenir en 2020-2021.

▪ Etude du vivier de projets et remaquettage

En début d'année 2020, le taux de programmation du GAL des Vosges Comtoises était de 7 % de son enveloppe FEADER (3 000 000 €). L'objectif fixé par la Région en début de programme était de 65% de programmation fin 2020 pour une programmation de la quasi-totalité de l'enveloppe fin 2021. Ainsi, en cas sous-programmation, en fin d'année, il existe un risque de dégagement d'office : une partie des crédits serait basculée sur d'autres GAL.

Au regard du vivier de projets connus en début d'année et des montants d'aide LEADER estimés par projet, les objectifs de programmation étaient réalisables sous réserve d'avoir le temps d'instruire tous les dossiers (à la fois de subvention et de paiement).

Afin de favoriser la consommation des crédits, le Comité de programmation, lors de la réunion du 10 février a décidé :

- ✓ de prioriser l'instruction et la programmation des dossiers, en mettant en attente les dossiers de paiement,
- ✓ de programmer en priorité les projets structurants fortement consommateurs d'aide LEADER, de façon à consommer l'enveloppe rapidement
- ✓ le fait d'être plus sélectif dans les projets, dès en amont (avant l'avis d'opportunité).
- ✓ l'augmentation ou la suppression de certains plafonds de dépenses éligibles pour maximiser l'aide LEADER

Au printemps, la Région a annoncé qu'une réallocation des crédits LEADER entre GAL de Bourgogne-Franche-Comté était envisagée d'ici la fin de l'année 2020 afin de laisser le temps aux GAL de consommer les crédits sur l'année 2021, dernière année de programmation.

Par courriel en date du 21 avril, le calendrier de remaquettage a été annoncé :

- 15 juin : transmission du vivier de dossiers de chaque GAL à la Région. Le cas échéant, indication du montant de l'enveloppe complémentaire souhaitée ou du montant de l'enveloppe à remettre au pot commun ;
- décembre : décision de l'AG quant au remaquettage LEADER.

Ainsi, afin de répondre à la demande de la Région, un travail a été engagé sur le vivier de projets LEADER afin d'estimer au mieux notre capacité à consommer l'enveloppe, au regard des projets en cours et du calendrier LEADER (dernière programmation : février 2022 – dernière demande de paiement : juin 2022).

Analyse du vivier de projets LEADER – juin 2020 :

Le vivier est alors de 43 projets dont :

- 34 ayant déjà eu un avis d'opportunité du comité de programmation / 9 qui n'ont pas encore été soumis à l'avis du CP
- 18 transférés vers des crédits régionaux / 25 via le FEADER/LEADER.

En prenant tous les projets du vivier ainsi que les crédits d'animation, on arrive à une enveloppe de crédits prévisionnels dédiés au programme de **2 949 381€** soit 98 % de l'enveloppe globale (3 000 000 €), nous serions ainsi proches de la consommation de la totalité de l'enveloppe du GAL.

Une partie des projets sera prise en charge par des crédits régionaux pour 340 633€. Ce qui laisserait un solde de 391 252€ de crédits non consommés. Il s'avère qu'au regard du vivier de projets, du temps nécessaire à l'instruction et du calendrier, il y a un risque de ne pas être en mesure de consommer l'intégralité des crédits, il a donc été proposé d'en restituer une partie.

Le comité de programmation a donc décidé de proposer de modifier la maquette financière, dans le cadre du remaquettage régional, afin de restituer des crédits LEADER à hauteur du montant des dossiers transférés vers des crédits régionaux (340 633 €) au regard du vivier de projets, du temps nécessaire à l'instruction et du calendrier.

Le 12 novembre, la Région a annoncé que dans le cadre d'une période de transition des fonds européen, le programme serait prolongé de près de 2 ans.

Ainsi la date limite de programmation pourrait aller jusqu'en 2023 et les paiements jusqu'en 2025 (le nouveau calendrier précisant les différentes dates limites va être défini au niveau national en juin 2021).

De plus, des crédits complémentaires seront affectés en 2021 à cette période de transition.

Ainsi, compte tenu de ce délai supplémentaire de 2 ans pour instruire les dossiers du vivier de projet et des crédits complémentaires annoncés, le remaquetage régional n'est à ce jour plus d'actualité.

Afin de consommer efficacement l'enveloppe FEADER dédié et compte tenu du nombre important de dossiers à instruire, la Région recommande pour la suite du programme, de mobiliser des crédits LEADER sur les projets les plus structurants, mobilisant 300 000 à 400 000€ de subvention FEADER/LEADER. Il ne s'agit pas d'un montant plancher imposé mais d'une recommandation. Chaque GAL est invité à définir ses propres règles pour prioriser les projets d'envergure.

Compte tenu de ces nouveaux délais, une actualisation du vivier de projet est attendue par la région début 2021.

▪ **Instruction des dossiers**

5 dossiers, ont été déposés à la Région pour instruction. :

- ✓ Association Œuvre Notre Dame du Haut - *Parcours d'interprétation temporaires sur les croisements interreligieux,*
- ✓ Association Site Remarquable du Goût - *Actions de promotion « site remarquable du goût » de Fougerolles,*
- ✓ *Investissement d'un chargeur sur pneus, godet de grande capacité + un crible pour plaquettes forestières par l'entreprise Sundgaubois.,*
- ✓ *Création d'une voie verte entre Villersexel – Gouhenans par la CC du Pays de Villersexel,*
- ✓ *Animation du GAL 2020,*

3 dossiers ont été partiellement instruit, des compléments doivent être apportés en vue de leur dépôt en 2021 :

- ✓ *Création d'une voie verte entre Lure et Val de Gouhenans par la CC du Pays de Lure.*
- ✓ *Soutien à la muséographie et à la scénographie du Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine de Luxeuil-les-Bains par la commune le Luxeuil.*
- ✓ *Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains / Vosges du Sud par la commune de Luxeuil.*

2 dossiers de paiement ont été instruits :

- ✓ *Actions de communication 2017/2019 de l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains / Vosges du Sud*
- ✓ *Dossiers relatifs à l'animation/gestion du programme par le Pays pour les années 2018 et 2019.*

▪ **Sélection des projets pour avis d'opportunité**

Comité de programmation du 10 février 2020:

- ✓ *Evènement slowUp Vallée de l'Ognon / CD 70 : Avis favorable*
- ✓ *Création d'un meublé de tourisme à Servance : Le projet n'a pas obtenu la note minimale. Les porteurs de projet pourront retravailler leur projet et le présenter une seconde fois en tenant compte des remarques.*
- ✓ *Réalisation d'une étude de potentiel et de faisabilité de méthanisation / CC du Pays de Lure : Avis favorable*
- ✓ *Réalisation d'un Schéma Directeur des Mobilités Douces à l'échelle territoire du Pays des Vosges Saônoises: Avis favorable*

▪ **Sélection des projets pour programmation**

Maître d'ouvrage	Pays des Vosges Saônoises
Intitulé de l'opération	Animation du GAL 2019 – Pays des Vosges Saônoises
Date de dépôt du dossier	28 novembre 2019
Montant FEADER/LEADER	51 318.85€
Date de programmation	Consultation écrite : 08/06/20 – 25/06/2020

Maître d'ouvrage	Parc Naturel Régional des ballons des Vosges
Intitulé de l'opération	Animation du GAL 2019 sur la CC Vosges du Sud
Date de dépôt du dossier	23 décembre 2019
Montant FEADER/LEADER	9 558,10€
Date de programmation	Consultation écrite : 22/12/2020 – 09/01/2021

Maître d'ouvrage	Association Œuvre Notre-Dame du Haut
Intitulé de l'opération	Parcours d'interprétation temporaires sur les croisements interreligieux dans les lieux de pèlerinage en Europe et en méditerranée
Date de l'avis d'opportunité	04/06/2018
Date de l'envoi du dossier	29/04/2020 (envoi d'une partie en dématérialisée le 27/03/20)
Montant FEADER/LEADER	7 867,44€
Date de programmation	Consultation écrite : 22/12/2020 – 09/01/2021

Maître d'ouvrage	SAS Sundgaubois
Intitulé de l'opération	Investissement d'un chargeur et d'un crible pour plaquettes forestières
Date de l'avis d'opportunité	09/10/2017
Date de l'envoi du dossier	15/06/2020
Montant FEADER/LEADER	77 875,60€
Date de programmation	Consultation écrite : 22/12/2020 – 09/01/2021

▪ **Modification de la composition du comité de programmation du GAL.**

Suite à la consultation écrite du 17 juillet 2020, le nombre de représentants publics et privés au Comité de programmation a été ajusté pour mieux correspondre au territoire (fusion de CC depuis le démarrage du programme LEADER). Le nombre de représentants publics a donc été réduit ainsi que le nombre de privés de façon à toujours respecter la proportion indiquée dans le règlement intérieur : 48 % de personnes issues du secteur public et 52 % issues du secteur privé. :

- Collège Public : 9 titulaires et 9 suppléants
- Collège Privé : 10 titulaires et 10 suppléants

Par ailleurs, le règlement intérieur du GAL précise que la qualité de membre du GAL se perd par non-réélection ou démission d'un membre représentant une structure privée ou publique.

Ainsi la composition du comité de programmation a été actualisée suite :

- aux modifications des représentants du collège public, intervenues suites aux élections,
- à la démission de membres du collège privé.

Elle a fait l'objet d'une validation par le Comité de programmation par consultation écrite en décembre. A cette occasion Eric Houllay a été reconduit Président du comité de programmation.

▪ **Report des spectacles « Climax »**

Compte tenu du contexte sanitaire, les spectacles prévus du 11 au 24 mai 2020, dans le cadre d'un projet de coopération avec le Pays Vesoul Val de Saône ont été annulés.

Après échanges avec la compagnie et les salles de spectacles, ces spectacles ont été une première fois reportés entre le 4 et 14 mars 2021, puis compte tenu du contexte, en décembre 2021.

Un avenant au marché public a été préparé dans ce sens.

Plan Climat Energie

L'animation du Plan Climat Energie Territorial a été principalement marquée en 2020 par l'organisation du diagnostic et des ateliers du Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) et par la construction et la présentation de la feuille de route (FDR 2020-2025) du Plan Climat.

En parallèle, la principale des missions du chargé de mission PCET a été l'accompagnement des projets liés à la transition énergétique.

■ La nouvelle feuille de route Plan Climat (FDR 2020-2025)

Rappel du contexte

En 2012 le Pays des Vosges Saônoises a lancé la démarche d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) « volontaire ». En 2019 le Pays a décidé de définir une nouvelle feuille de route.

La feuille de route a ainsi été élaborée au cours des années 2019 et 2020.

Elle a fait l'objet d'une présentation en bureau / groupe de travail Plan climat, le 19 novembre.

Elle a ensuite été présentée pour validation en comité syndical le 10 décembre.

Afin de déployer ce programme d'actions, une présentation détaillée de cette feuille de route sera faite en début d'année 2021 dans chaque communauté de communes à l'occasion d'une conférence des maires ou commission de travail thématique.

La nouvelle feuille de route (FDR 2020-2025), d'une durée de 6 ans, est en adéquation avec la durée du mandat des nouveaux élus.

Il s'agit, à travers cette feuille de route d'impulser, de conforter, de généraliser un **changement de trajectoire** du mode de développement du Pays et engager une action **résolue** et **continue**. Forger une **nouvelle culture** en sensibilisant et mobilisant tous les publics autour de leurs usages et pratiques du quotidien.

Les ambitions de ce programme d'actions

- **Renforcer** l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la séquestration et le stockage du carbone (CO2).
- **Réduire** la vulnérabilité du territoire au changement climatique, les émissions des gaz à effets de serre (GES) et des particules fines, la dépendance à la voiture individuelle et la précarité énergétique.
- **Accompagner** les porteurs de projets publics et privés ainsi que les projets expérimentaux et innovants.

Le contenu de la FDR 2020-2025

L'architecture de cette feuille de route est composée d'axes stratégiques complémentaires non hiérarchisés, d'objectifs opérationnels adaptés à l'ensemble de nos communes et de fiches action (FA) précisant le contexte, les enjeux et la description des solutions selon la thématique. Certaines de ces fiches action sont et seront en co-construction avec nos partenaires réguliers. Une fiche action dans chaque axe stratégique est spécialement dédiée à l'accompagnement la sensibilisation et à la formation des élus (FA ASE).

Cette feuille de route est évolutive avec la possibilité de déployer de nouveaux objectifs et nouvelles fiches actions durant ces 6 années. Certaines thématiques n'ont pas été retenues car le Pays est déjà associé à travers d'autres programmes d'actions et dispositifs de nos partenaires (Ex : Eclairage public, TAD, Alimentation locale, Gestion de l'eau, Valorisation des déchets...).

5 Axes stratégiques prioritaires sont déclinés en 14 objectifs opérationnels et 34 fiches actions

Axe 1 - **MOBILITE** : Déployer des solutions de mobilité efficaces et adaptées à la ruralité

Axe 2 - **HABITATS ET BATIMENTS** : Une adaptation nécessaire au changement climatique

Axe 3 - **ENERGIES RENOUVELABLES** : Réaliser notre « MIX ENERGETIQUE »

Axe 4 - **AIR** : Améliorer la qualité de l'air (Intérieur et Extérieur)

Axe 5 - **AMENAGEMENTS DURABLES ET BIODIVERSITE** : Aménager un territoire équilibré entre habitat et espaces naturels

Tableau détaillé du programme d'actions de la « FDR 2020-2025 »

	Programme d'actions territoriales du PCET du Pays des Vosges Saônoises FEUILLE DE ROUTE 2020/2025		
JPG 19/11/2020	REUSSISSONS NOTRE TRANSITION ENERGETIQUE, DEVENONS UN TERRITOIRE ECO-RESPONSABLE		
AXES STRATEGIQUES	Objectifs opérationnels	Fiches Actions	
AXE 1 : MOBILITE Déployer des solutions de mobilité efficaces et adaptées à la ruralité	A travers notre Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) Réduire le nombre de kilomètres parcourus en véhicules thermiques	FA 1.1	Favoriser les modes de déplacements doux et réaliser un réseau cyclable sûr et continu
		FA 1.2	Développer les offres de services pour la pratique du vélo
		FA 1.3	Tous à vélo, sensibiliser au bienfait de la pratique
	Réduire les besoins de déplacements au quotidien (Domicile / Travail)	FA 1.4	Inciter au télétravail
		FA 1.5	Inciter à l'usage du co-voiturage et de la mobilité solidaire
	Convertir les véhicules vers des motorisations plus propres	FA 1.6	Remplacer les véhicules thermiques avec des solutions Elec, Biogaz , GNL , GNV, Hydrogène
Accompagner les élus dans les projets de mobilité	FA 1 ASE	Sensibiliser aux nouveaux modes de transports et aménagements	
AXE 2 : HABITATS ET BATIMENTS Une adaptation nécessaire au changement climatique	Engager une rénovation performante et globale / Programme « Anti passoires thermiques »	FA 2.1	Audit énergétique, études et diagnostics des bâtiments avant tous travaux
		FA 2.2	Sécuriser énergétiquement nos bâtiments , "ISOLONS CORRECTEMENT"
	Programme « ZERO FIOUL»	FA 2.3	Supprimer et remplacer les chaudières et les chaufferies fioul
	Intégrer le bois dans la commande publique	FA 2.4	Favoriser l'habitat à ossature bois
		FA 2.5	Promouvoir le mobilier intérieur et urbain en bois
	Inciter au changement de pratiques par l'exemplarité des chantiers	FA 2.6	Intégration systématique des matériaux biosourcés ou recyclés
		FA 2.7	Réalisation de chantiers vitrines / Constructions neuves passives
	Créer une dynamique locale de la rénovation et de la construction performante	FA 2 ASE	Sensibilisation et promotion du « Bâtiment Durable »
AXE 3 : ENERGIES RENOUVELABLES Réaliser "NOTRE MIX ENERGETIQUE"	Développement des énergies renouvelables locales (Production et utilisation)	FA 3.1	Développer les chaufferies biomasse et les réseaux de chaleur
		FA 3.2	Développer les pompes à chaleur (PAC)
		FA 3.3	Développer les énergies solaires (photovoltaïque /thermique)
		FA 3.4	Développer la méthanisation (Injection gaz et Cogénération)
		FA 3.5	Développer l'hydroélectricité
	Energie partagée et solidaire	FA 3.6	Promouvoir et accompagner les projets participatifs et citoyens
Accompagner les élus vers l'indépendance énergétique du Pays	FA 3 ASE	Créer une culture du « Mix Energétique »	
AXE 4 : AIR Améliorer la qualité de l'air (Intérieur et Extérieur)	Améliorer la qualité de notre air intérieur (80 % de notre temps)	FA 4.1	Informers sur la nécessité du renouvellement de l'air de nos habitats
		FA 4.2	Réduire les émissions des polluants atmosphériques, COV et Perturbateurs
		FA 4.3	Informers sur les risques du Radon / Apporter les solutions techniques)
	Réduire les rejets du à la combustion de la biomasse	FA 4.4	Supprimer la pratique du brûlage à l'air libre des déchets verts
		FA 4.5	Informers et sensibiliser sur les bonnes pratiques du chauffage au bois
	Sensibiliser les élus aux enjeux sanitaires de la qualité de l'air	FA 4 ASE	Agir sur la qualité de l'air
AXE 5 : AMENAGEMENTS DURABLES ET BIODIVERSITE Aménager un territoire équilibré entre habitat et espaces naturels	Adapter nos centres bourgs au changement climatique / replacer la nature en ville	FA 5.1	Introduire la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les centres villes et centres bourgs
		FA 5.2	Développer les îlots de fraîcheur
		FA 5.3	Désimperméabiliser les sols
		FA 5.4	Créer des jardins urbains partagés
	Répondre à la problématique de la pollinisation	FA 5.5	Aider au repeuplement et à la préservation des abeilles
	Sensibiliser les élus à l'Urbanisme Durable	FA 5 ASE	Mettre la biodiversité au cœur de nos politiques d'aménagement

▪ Actions de sensibilisation et d'information aux enjeux de la transition énergétique : Organisation de soirées balades thermographiques (4ème Edition)

Le Pays a poursuivi l'organisation de balades thermographiques, avec l'appui de l'ADERA. 6 balades thermographiques ont été programmées, une par communauté de communes : Frédéric-Fontaine, Passavant-la-Rochère, Froideconche, Lure, La Vergenne, Servance-Miellin.



Pour cette quatrième édition des entretiens ont eu lieu avec chacun des élus des communes participantes pour identifier les bâtiments publics et privés en vue de la réalisation des clichés du bureau d'études.

Le choix des bâtiments publics s'est fait essentiellement sur des bâtiments qui avaient une réelle nécessité de rénovation énergétique et sur des bâtiments qui avaient été rénovés dernièrement pour avoir un retour d'expérience de qualité des travaux réalisés.

Le choix des bâtiments privés s'est fait selon des critères très variés (année de construction, type d'habitation, isolation ancienne ou récente...). Pour la première fois nous avons pu identifier une copropriété, une cible encore trop peu sensibilisée à la rénovation performante.

Nouveauté également cette année, le retour d'expérience d'un particulier ayant réalisé des travaux de rénovation avec l'aide de l'espace infos Energie.

Compte tenu du contexte sanitaire, seulement 2 soirées « balades thermographiques » ont pu être organisées au début du mois de mars à La Vergenne et Servance-Miellin.

Les 4 autres soirées ne sont pas annulées, une première fois reportées sur novembre et décembre 2020, elles seront finalement programmées sur 2021. Nous avons envoyé tout de même les rapports du bureau d'études pour qu'elles puissent se projeter sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments.



Déambulation dans les rues de Servance-Miellin



Rendu en salle des clichés de La Vergenne

■ Réalisation du Schéma Directeur des Mobilités Douces

Pour rappel, le 6 novembre 2019 à Lure s'est tenu le premier comité de pilotage de lancement du Schéma directeur des mobilités douces. A cette occasion le bureau d'études retenu, ITEM a précisé les enjeux et les objectifs de ce schéma directeur, le déroulement, le phasage et le planning de l'étude.

Pour engager la phase de diagnostic, un questionnaire interactif avait été envoyé fin 2019 aux 145 communes du Pays en parallèle du travail terrain réalisé par le bureau d'étude.

Rendu du diagnostic de l'étude

Le second comité de pilotage s'est tenu le 20 février 2020 à Saint-Sauveur pour la présentation du diagnostic.

Le bureau d'études a présenté les éléments de diagnostic à travers les points suivants :

- Le cadrage du territoire, structuration du territoire et pratiques de déplacements
- Les aménagements cyclables actuels sur le territoire (maillage, qualité, points durs...)
- L'intermodalité, services vélos et aménagements complémentaires
- Le potentiel de développement cyclable sur le territoire
- Les attentes et enjeux du SDMD à l'issue du diagnostic.

Le diagnostic est le fruit de relevés de terrain, d'analyses, d'entretiens avec les acteurs, et du questionnaire envoyé aux communes. **96 communes sur 145 y ont répondu**, ce qui a permis de dégager les principales attentes et les principaux enjeux et objectifs des différentes communes répondantes.

Réalisation de la phase Concertation du Schéma Directeur des Mobilités Douces

Le calendrier global de l'étude a été adapté pour tenir compte de la période électorale dans un premier temps mais également des périodes de confinement. Ainsi, l'étude a repris avec les nouvelles équipes d'élus en octobre.

Ainsi, deux sessions d'ateliers de concertation ont eu lieu en octobre et novembre 2020.



Session 1 : définir le maillage cyclable structurant (se prononcer sur diverses propositions d'itinéraires, faire des choix en matière de liaisons et les prioriser ou écarter).

Cette session a été organisée le 20 octobre en 2 sous-secteurs géographiques regroupant 3 communautés de communes sur les communes de Fontaine-lès-Luxeuil et Ronchamp.

Session 2 : finaliser les arbitrages nécessaires sur le maillage structurant, travailler sur le maillage cyclable complémentaire, les services et la communication, définir les actions complémentaires, et travailler soit sur certains types d'aménagements soit sur une priorisation des aménagements.

Ces ateliers session 2 de concertation se sont déroulés dans chaque communauté de communes du 19 au 25 novembre.



Le rendu de cette deuxième phase a eu lieu lors du 3^{ème} Comité de pilotage, le 16 décembre à Roye.

L'élaboration du schéma directeur des mobilités douces va se poursuivre en 2021 par des nouveaux ateliers de concertation dans chaque communauté de communes pour la proposition de type d'aménagements à réaliser sur chaque liaison, le chiffrage des aménagements, la programmation des travaux...

▪ **Accompagnement des projets du territoire**

L'accompagnement des porteurs de projets est une mission essentielle du chargé de mission. Selon la nature des projets et les partenaires il intervient de différentes manières : conseils techniques, information sur les financements, partenaires à associer au projet, participation aux groupes de travail....

Cet accompagnement représente un temps de travail de plus en plus conséquent qui répond à la volonté du Pays d'être au plus près des porteurs de projets durant la phase pré-opérationnelle si cruciale au bon déroulement des projets. Être en appui dès la genèse des projets permet de bien déterminer les besoins et d'orienter les maîtres d'ouvrage vers les bons partenaires et dispositifs d'aides financières adéquats.

Accompagnement de projets de création d'unité de production d'énergie renouvelable :

En 2020, plusieurs projets de production d'énergies renouvelables (centrales photovoltaïques, unités de méthanisation...) ont émergé. Les élus ont été confrontés à de nouvelles problématiques techniques, financières ou de gouvernance. Sur cette période il y a eu également une émergence de plusieurs projets en énergie participative.

- **Ronchamp et Magny-Danigon** : Centrale photovoltaïque au sol
- **CCPL** : Méthanisation (Etude de faisabilité et Etude Technico-Economique.)
- **Lure** : Chaufferie Biomasse avec réseau de chaleur des équipements sportifs de la commune
- **Luxeuil-les-Bains** : Création toiture photovoltaïque Bâtiment Agricole (Partenariat CA70)
- **Vauvillers** : Chaufferie Biomasse/ Réseau de Chaleur
- **Saint-Loup-sur-Semouse** : Chaufferie Biomasse/ Réseau de Chaleur
- **Fontenois-la-Ville** : Reprise du site de production de bois énergie (Partenariat CCHC /CCI)
- **Clairegoutte** : Chaufferie Biomasse/ Réseau de Chaleur avec raccordement de bâtiments privés
- **Frotey-les-Lure** : Création d'une unité de méthanisation en injection réseau gaz

Accompagnement de projets de transition énergétique et de rénovation et construction de bâtiments publics :

- **Saint-Sauveur** : Rénovation groupe scolaire / Chaufferie Biomasse/ Réseau de Chaleur
- **Passavant-la-Rochère** : Rénovation de l'ancienne école de La Rochère (Atelier Artiste et Logement)
- **Genevreville** : Rénovation de la Salle des Fêtes
- **Fallon** : Rénovation et extension d'une école avec création d'un périscolaire
- **Vauvillers** : Rénovation de l'hôtel de ville avec la venue de « France Services » + logements
- **Villersexel** : Rénovation de la crèche
- **Lure** : Construction d'un nouveau gymnase
- **Saint-Sauveur** : Construction d'une salle multi-activités
- **Conflans-sur-Lanterne** : Réhabilitation de bâtiment pour la création d'un cabinet médical

Accompagnement des entreprises et industriels en collaboration avec le chargé de mission de la CCI Environnement

- Visites d'entreprises et industries / Présentation des aides
- Accompagnement sur la sobriété énergétique (Remplacement Eclairage/ LED...)
- Etude du potentiel de récupération de la chaleur fatale des unités de production
- Remplacement des chaufferies / Isolation des bâtiments
- Valorisation des déchets / Economie circulaire de proximité.

Réflexion autour du bois dans le cadre de Territoire d'Industrie

Dans le cadre de la labellisation Territoire d'Industrie, la CC des Mille Etangs a souhaité engager une réflexion enclencher une politique économique spécifique locale autour de la ressource bois.

Une première réunion, le 5 février, en partenariat avec les COFOR a permis de réunir des élus afin de poser les bases de cette réflexion et de définir les points suivants :

- Mener l'inventaire des entreprises qui travaillent dans le secteur du bois sur la CCME
- Envisager la mise en place d'une aide intercommunale pour les particuliers passant au mode chauffage bois
- Poser la question du développement des chaufferies bois sur le territoire
- Question du chaînon manquant dans la filière bois : celui des entreprises de transformation
- Question des groupements de commande pour le bois.

Cela a également été l'occasion de rappeler l'état sanitaire des forêts fortement perturbées par les changements climatiques en cours et par les maladies touchant plusieurs essences.

Contrat Local de Santé

2020 devait être l'année de l'élaboration et de signature du troisième Contrat Local de Santé. La crise sanitaire a reporté la finalisation de ce Contrat.

Toutefois, l'activité s'est poursuivie autour de l'animation et coordination du réseau, l'appui aux professionnels de santé, le suivi et la coordination des actions de prévention,

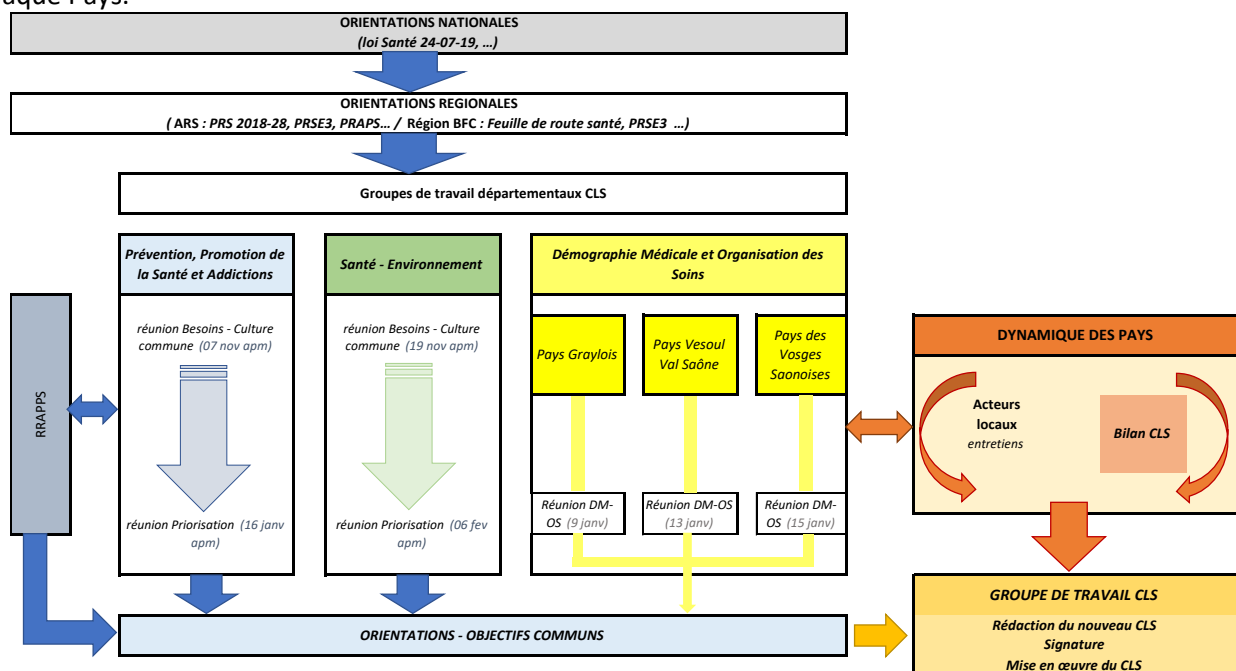
La chargée de mission a également apporté son soutien à l'ARS dans la gestion de la crise (cellule de suivi Covid, action de dépistage grand public, ...) et auprès des professionnels de santé du territoire.

Elaboration du futur Contrat Local de Santé

Une dynamique avait déjà été impulsée à la fin de l'année 2019 pour mobiliser et identifier les besoins des différents acteurs de la santé en vue de l'élaboration du futur CLS.

Il avait été convenu de mener conjointement et de façon mutualisée avec les Pays de Vesoul Val de Saône et du Graylois, la réflexion à l'échelle départementale autour de deux axes : Prévention et Promotion de la Santé et Addictions et Santé-Environnement.

La réflexion autour de la Démographie médicale et de l'organisation des soins a été menée à l'échelle de chaque Pays.



Les ateliers de préparation du Contrat Local de Santé

- ✓ **l'atelier Démographie médicale** organisé le 15 janvier à Lure à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises a mobilisé 38 personnes, de divers horizons (professionnels de santé, élus, acteurs locaux, opérateurs...). Après avoir posé un diagnostic sur l'offre de soins du territoire et présenté les dispositifs existants, plusieurs axes de travail ont pu être identifiés.



Malheureusement, en raison du confinement et de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de poursuivre la dynamique engagée avec notamment la mise en place de groupes de travail comme il avait été envisagé.

- *Groupe de travail sur la communication et l'animation du CLS* : comment venir en appui aux acteurs locaux, faire connaître les dispositifs, faire du lien....
 - *Groupe de travail attractivité* : quel accompagnement des étudiants-stagiaires, quelles modalités pour inciter à l'installation, ...
 - *Groupe de travail accès aux soins* : mobilité de soignants, mobilité des patients, autre forme de consultations, télémedecine, mise en place de consultations regroupées, ...
 - Il sera donc nécessaire en 2021 de remobiliser les différents partenaires sur cette réflexion.
- ✓ **le second atelier Prévention, Promotion de la Santé et Addictions (PPSA)** s'est tenu le 16 janvier après-midi à Vesoul et a mobilisé plus de 40 acteurs. Cet atelier a permis de travailler sur différents axes et de définir des objectifs prioritaires et secondaires, des territoires et des publics cibles autour de ces thématiques (Maintien de l'autonomie, Vie affective et sexuelle – Maladies infectieuses, Nutrition, Cancer – Maladies chronique, Addictions).



La poursuite de la réflexion à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises avec l'ARS et les différents partenaires n'a pas pu être engagée en raison de la crise sanitaire. Il devrait être relancé en 2021, sur la base des conclusions identifiées par les Pays, l'ARS et l'IREPS.

- ✓ **le second atelier Santé Environnement** s'est déroulé le 6 février après-midi à Vesoul en présence de 26 personnes. Après un rappel du lien entre les CLS et le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE), un travail sur table a été proposé aux différents participants autour des thématiques définies lors du premier atelier. Ainsi, les participants ont réfléchi aux objectifs prioritaires et stratégies d'interventions, populations concernées, territoires concernés et objectifs secondaires des axes suivants : Habitat-santé / Eau / Environnements favorables à la santé /Alimentation de qualité et environnement.



A la suite de ce second atelier, un premier travail a été mené entre les Pays et les services de l'ARS pour faire émerger des thématiques de travail propre à chaque territoire. La réflexion a été poursuivie pendant le confinement au sein du Pays des Vosges Saônoises et les axes et actions pressentis devront être soumis aux instances du Pays et à l'ARS.

- **Les échanges avec les différents partenaires**

Bien que les ateliers et le travail d'élaboration avec l'ARS aient été mis en pause, la chargée de missions a continué de recueillir les besoins auprès des acteurs locaux, notamment :

- Le 7 février un temps d'échange avec les techniciens « *référénts santé* » des communautés de communes a permis d'identifier des thématiques de travail, telles que nutrition, activité physique... mais également des publics cibles et des modalités d'actions au sein des communautés de communes. Ce groupe de travail pourra être réuni à nouveau pour travailler à la définition d'actions pour le futur CLS.
- Ce travail a été approfondi avec la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, autour de la thématique des 1 000 premiers jours, lors de différents échanges mails et d'une rencontre le 29 septembre. Cette rencontre a permis de partager autour du rapport des 1 000 jours remis au Ministre de la santé et des solidarités, des besoins identifiés à l'échelle locale, des ressources mobilisables...
- Un échange le 10 juillet avec les orthophonistes de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) a permis de prendre connaissance de l'outil Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO) et d'envisager un temps d'échanges sur le Pays avec les orthophonistes et quelques acteurs ayant des besoins en actes d'orthophonies pour leurs publics.
- Des échanges avec le collège de Mélisey en septembre ont également permis d'identifier les problématiques rencontrées par l'équipe pédagogique et d'envisager des pistes de travail. Ce travail sera poursuivi pendant l'année 2021.

- **Appui aux professionnels de santé / Démographie médicale**

Les actions menées portent aussi bien sur l'appui aux professionnels de santé déjà installés, que sur l'accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans les projets de santé et/ ou d'installation, ou encore sur la promotion du territoire et de sa dynamique auprès des futurs professionnels de santé.

L'année 2020 a aussi été l'occasion de mettre à jour la base de données des professionnels de santé du territoire et d'essayer de l'enrichir des différentes informations disponibles (coordonnées mail, exercice coordonné, ...). Cet outil permet d'identifier les besoins et dynamiques en cours. Il pourra être actualisé et faire l'objet d'un référencement géographique à terme, permettant d'avoir une cartographie.

- **Appui aux professionnels de santé déjà installés sur le territoire**

Il n'a pas été possible de mettre en place de nouvelles rencontres interprofessionnelles cette année comme nous l'aurions souhaité. Toutefois, la chargée de mission a essayé à la fois de créer et de garder des contacts avec les professionnels de santé (par échanges de messages ou à l'occasion de rencontres).

Pendant le confinement, un **appui et une écoute auprès des professionnels de santé** s'est fait à travers un recueil informel des besoins.

La rencontre le 20 juillet avec une infirmière libérale de Mélisey a permis de faire un point sur le vécu des professionnels de santé de ce secteur pendant le 1^{er} confinement et de réfléchir à la mise en place d'un temps d'échanges avec les autres professionnels du secteur.

Une rencontre interprofessionnelle « *Impact du confinement sur votre activité professionnelle* » a été organisée le 08 septembre à Mélisey. Les 10 professionnels de santé (Médecins Généralistes, Infirmiers, pharmaciens, ...) présents ont pu échanger sur leurs vécus, mais aussi sur les enseignements et perspectives.

Les différentes visites auprès des autres professionnels de santé sur le territoire ont également été l'occasion de recueillir le vécu et les besoins pendant cette période.

La chargée de mission a aussi été le relais de différents opérateurs (Tab'Agir, RéPPOP) auprès des professionnels de santé en diffusant les informations concernant les formations proposées. L'objectif est

Le Pays des Vosges Saônoises,
dans le cadre du Contrat Local de Santé et des rencontres interprofessionnelles,
vous propose un temps d'échanges autour de :

L'impact du confinement sur votre activité professionnelle :
*quel vécu ? quelles difficultés rencontrées ?
quelles collaborations ? quels enseignements ?
quelles perspectives ? ...*

Ce temps sera animé par **Joëlle Denoyer** psychologue

Mardi 08 septembre 2020
de 12h à 14h
Mairie de Mélisey

Informations et inscription : auprès de **Cherline Coulteru**, chargée de missions santé, au Pays des Vosges Saônoises – 03 84 32 10 11 – santepays.vosges@ccpsa.fr

Bulletin d'inscription à retourner avant le vendredi 28 août 2020

Nom, Prénom :

Activité :

Contact : Téléphone :

Mail :

Oui, je participerai à la rencontre du 08 septembre 2020

Non, je ne souhaite pas participer à la rencontre du 08 septembre 2020

double puisqu'il permet à la fois d'informer et de mobiliser les professionnels de santé dans l'optique de la mise en place d'un réseau local de professionnels de santé (arrêt du tabac, prise en charge du surpoids...).

La chargée de mission a suivi la mise en place des **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé** (CPTS) sur le Pays des Vosges Saônoises :

- CPTS de Luxeuil : prise de contact (échanges mails avec le Président de la CPTS, participation de la CPTS à l'atelier Démographie médicale du CLS) et réponses à différentes interrogations (échanges avec la pharmacienne de Faucogney-et-la-Mer, membre de la CPTS).
- CPTS de Lure : participation aux réunions (18 février, 29 septembre), suivi de l'avancée, diffusion d'informations à destination des PS du territoire (participants ou non à la CPTS).

Il était également prévu en lien avec le projet de Prévention Diabète porté par la Pole de santé et le GH70 (Responsabilité populationnelle) d'organiser une **rencontre interprofessionnelle** sur l'actualité en diabétologie à l'échelle de la CPTS le 12 octobre. Plus de 30 professionnels étaient inscrits, mais la rencontre a dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

D'autres rencontres étaient envisagées cette année, mais n'ont pas pu être organisées en raison de la crise sanitaire :

- Suite à des échanges avec l'URPS d'orthophonie de BFC, nous souhaitons réunir les orthophonistes du territoire, ainsi que quelques acteurs locaux (proviseur, infirmière scolaire...) à la fois pour échanger sur les besoins en soins orthophonique, mais également présenter l'outil PPSO mis en place par l'URPS.
- Suite aux rencontres interprofessionnelles organisées en 2019, certains thématiques dont celle du Surpoids et de l'obésité étaient ressortis dans les attentes des participants. Il était prévu d'organiser un cycle de rencontres sur cette thématique sur Saint-Loup-sur-Semouse et Mélisey cette année

- **Accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans leurs projets de santé et/ou installations**

Le Pays a poursuivi son travail d'accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans le montage et le portage de leurs projets de santé :

- Suivi de l'état d'avancement des MSP de Raddon-et-Chapendu (ouverture février 2020) et de Mélisey (ouverture le 2 novembre 2020) ;
- Accompagnement du Pôle de santé de Lure sur la mise en place d'actions de prévention : journées de prévention diabète initialement prévues les 10 et 18 novembre à Lure, reportées en raison du second confinement ;
- Accompagnement des médecins généralistes de Saint-Loup-sur-Semouse sur le projet de MSP : aides à l'installation, promotion de l'exercice coordonné, mise en relation avec autres partenaires, rédaction du projet de santé, ...
- Accompagnement du projet de MSP de Plancher-les-Mines : point sur les aides à l'installation existantes, mise en relation avec différents partenaires, accompagnement dans la prospection et l'accueil de potentiels professionnels, ...
- Rencontre et accompagnement des communes sur les besoins et projets en santé : mairie de Vauvillers le 24 juillet, mairie de Faucogney-et-la-Mer le 25 août, mairie de Conflans-sur-Lanterne le 16 octobre, mairie de Saint-Sauveur le 1 et 11 décembre, mairie de Luxeuil-les-Bains le 11 décembre, ...

Le Pays a accompagné des professionnels de santé dans leur projet d'installation à différents stades (informations sur les aides, mise en relation avec les collectivités et les différents partenaires institutionnels, suivi de l'avancée des projets...) :

- Informations sur les aides à l'installation et rencontre avec la future kiné de Plancher-les-Mines,
- Contact avec futur kiné de Conflans-sur-Lanterne pour l'accompagnement futur de son installation,
- Informations sur les aides à l'installation et rencontre avec l'orthophoniste de Faucogney, informations sur le nouveau zonage et rencontre avec la sage-femme de Champagny,
- Informations sur les aides à l'installation et mise en relation avec le dentiste de Saint-Loup-sur-Semouse,
- Informations sur les modalités d'installation et rencontre auprès de dentistes étrangers,
- Accompagnement dans projet d'installation d'un dentiste sur le Pays des Vosges Saônoises (identification des lieux, mise en relation, ...)

La chargée de missions a rencontré le Président de l'Ordre départemental des chirurgiens-dentistes, ce qui permet d'avoir un contact privilégié lors des accompagnements à l'installation et une meilleure connaissance de la réalité de l'exercice des dentistes sur le territoire.

Le Pays est resté tout au long de l'année en veille sur les besoins des collectivités et des professionnels de santé, sur les projets émergents à l'échelle du territoire et sur les différents dispositifs mis en place en faveur de la démographie médicale. Une bonne connaissance des dynamiques en cours sur le territoire permet d'accompagner au mieux à la fois l'installation de nouveaux professionnels et le montage de projet d'exercice coordonné.

- *Promotion du territoire et de sa dynamique auprès des futurs professionnels de santé*

L'Educ'Tour a eu lieu le lundi 27 janvier. Organisé avec les deux autres CLS de Haute-Saône, son format a été légèrement modifié cette année pour mieux répondre aux attentes des étudiants et des partenaires. Ainsi, il était proposé cette année d'accueillir les groupes d'étudiants (répartis sur les trois Pays) le matin dans des structures de santé et leur permettre d'échanger avec des professionnels de santé.

39 étudiants répartis en 3 groupes ont visité le Pôle de santé de Lure et échangé avec l'équipe de professionnels de santé mais également une sage-femme et la coordinatrice de l'Association du REseau de Santé de Proximité et d'Appui (ARESPA).



L'après-midi, les étudiants étaient tous réunis à Noidans-lès-Vesoul, où ils ont réfléchi par groupe à un projet de santé. Différents partenaires (professionnels de santé, structures, opérateurs...) étaient présents pour les accompagner et répondre à leurs sollicitations.

Le lendemain à Besançon, les étudiants ont présenté leurs projets de santé à un Comité des Sages, dont faisait partie la chargée de mission du Pays.



Suite à l'Educ'Tour, des contacts ont été établis avec certains formateurs et permettent d'envisager un rapprochement avec les **centres de formations** (notamment école d'orthophonie, école de sages-femmes, IRTS...).

Des contacts ont été établis avec certains **internes** en médecine générale en stage à partir de novembre sur le Pays des Vosges Saônoises. Ces contacts permettent à la fois de faire connaître les missions du Pays, de proposer si besoin un accompagnement et de pouvoir être identifié dans le cas d'un projet d'installation. Ces prises de contact pourraient donner lieu par la suite (selon l'évolution de la situation sanitaire) à l'organisation d'une rencontre avec les internes en stage et les jeunes Médecins Généralistes installés sur le Pays.

La chargée de mission a participé en amont à la session d'accueil du **salon d'Utrecht** : réunions de travail, diffusion des offres en santé du territoire, ... Toutefois, les élus n'ont pas souhaité que le Pays participe cette année à l'organisation de la session d'accueil sur le territoire (période de changement de mandat). Cette dernière a finalement été annulée en raison de la situation sanitaire.

▪ Suivi et coordination des actions de prévention (et accompagnement des acteurs locaux)

• Appui au montage de projet

La chargée de mission a apporté son appui (mise en relation, méthodologie, accompagnement, communication...) à différents acteurs locaux dans le montage de leurs projets de prévention (certaines actions ont eu lieu, d'autres ont été annulées ou reportées à une date ultérieure) :

- **Bilans de santé au Centre d'Examen et de Santé** : prise en charge financière du coût des transports pour des groupes fréquentant le Centre Social de Saint-Loup-sur-Semouse (2 groupes sur les 3 initialement prévus en raison du confinement et de la fermeture du CES).
- Participation au montage de l'action du **Colon Tour** à Saint-Loup-sur-Semouse (action annulée la semaine juste avant l'événement).
- Accompagnement au montage d'un projet « **Bien dans tes baskets** » avec la Maison Des Adolescents (MDA) de Luxeuil-les-Bains et le Centre Social de Luxeuil à destination des adolescents de Luxeuil (cette action qui devait avoir lieu en juin 2020 a été annulée).
- Accompagnement pour la mise en place **d'Ateliers santé** à destination de la population vulnérable de Lure (réflexion en cours)
- Accompagnement, notamment à travers la mobilisation de partenaires, auprès de l'Association des Centres Sociaux Luxoviens (ACSL) pour **l'Atelier Santé** de la journée du 9 mars 2020 dans le cadre de la Semaine de la femme.
- Appui méthodologique (partenaires, logistique, communication, ...) auprès des coordinatrices du Pôle de santé de Lure pour l'organisation de **journées de prévention Diabète** (journées reportées après un premier changement de lieu).
- Participation le 25 juin, à la présentation du projet **Toute Sport** du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) sur Luxeuil.
- Point sur les actions et **projets d'Hygiène Bucco-Dentaire** déployés sur la Haute-Saône le 7 juin avec le service Prévention de la CPAM. Ces échanges permettent de faire du lien entre les acteurs locaux et les actions de prévention envisagées, par exemple en complétant des projets avec des actions de prévention de la CPAM.



La bonne connaissance des opérateurs et acteurs locaux permet la mise en réseau. A ce titre, la chargée de missions a durant l'année mis en relation différents partenaires selon les besoins des uns et des autres.

• Rencontre des acteurs locaux et recueil des besoins

Les quelques rencontres avec des acteurs locaux qui ont pu avoir lieu cette année, ont permis d'identifier des besoins et de mener une réflexion sur les actions qui pourraient être mises en place par la suite :

- Rencontre avec le proviseur et l'infirmière scolaire du collège de Mélisey le 22 septembre,
- Café Pass Santé Jeunes à Mélisey le 25 septembre avec différents acteurs locaux
- Rencontre le 9 octobre avec la responsable ADMR de Solu'Ré Aidant (solution de répit aux aidants),
- Réflexion à l'automne avec l'IREPS sur les actions et formations à déployer en 2021 sur le territoire (Pass Santé Jeunes, formations Nutrition, Compétences Psycho-Sociaux (CPS), ...).

Pour répondre aux besoins identifiés, des temps d'échanges et formations à destination des professionnels en lien avec le public ont été programmés :

- Après-midi de présentation d'outils autour des Compétences Psychosociales (CPS) le 11 février à Lure auprès d'une quinzaine de participants,
- Formation Nutrition les 1 et 3 décembre à Villersexel (reporté à janvier 2021)
- Formation CPS les 14-15 décembre et 21 janvier à Ronchamp (reporté en 2021).

- **Participation au RRAPPS**

Le Comité départemental du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS) a été installé le 12 mars et a permis de faire une présentation des acteurs de la prévention sur le département de Haute-Saône et un tour d'horizon des actions menées ou mobilisables.

Une seconde réunion s'est tenue le 23 novembre en visio permettant de faire un point sur les actions menées en 2020, les difficultés et besoins identifiés lors de la crise sanitaire et les perspectives pour 2021. Le RRAPPS permet de faire le lien avec les actions de prévention qui seront identifiés et mises en œuvre dans le CLS.

- **Appui Covid – ARS**

Pendant le confinement, la chargée de missions a appuyé l'ARS en contactant différentes Maisons de santé de son territoire pour faire un état des lieux des besoins et difficultés rencontrés.

Le Pays des Vosges Saônoises, a également été sollicité par l'ARS, pour une mise à disposition de la chargée de missions santé à la sortie du confinement, afin d'intégrer la cellule de suivi départementale pour les personnes isolées. Après une formation d'une demi-journée (le 14 mai matin), la chargée de missions est intervenue le 2 juin matin, le 6 juin matin et le 9 juin matin, soit 3 demi-journées (jusqu'à ce que la cellule soit transférée sur Besançon).

Par la suite, la chargée de mission a été mobilisée pour l'accompagnement de la mise en œuvre des actions de dépistage à la fois en amont (contact avec les professionnels de santé et collectivités, appui logistique, diffusion de l'information, ...) et lors des séances (accueil orientation du public et/ou recueil des informations nécessaires pour le dépistage) :

- à Luxeuil-les-Bains le jeudi 18 juin de 9h à 18h,
- à Lure le mercredi 08 juillet de 13h à 19h,
- à Lure le mercredi 16 septembre de 8h à 12h
- à Ronchamp, le jeudi 17 décembre de 9h à 14h
- à Saint-Loup sur semouse, le lundi 21 décembre de 8h à 14h.

Covid-19
Information, consultation, dépistage gratuits et sans rendez-vous

Vous avez des questions sur la maladie, les gestes barrières ou sur les précautions à prendre dans votre vie quotidienne ?
Vous avez des signes qui vous inquiètent (fièvre, toux, mal à la gorge, mal à la tête, courbatures, perte du goût ou de l'odorat...)?
Vous avez été en contact avec une personne qui est ou a été malade ?
Vous vous inquiétez parce que vous vivez avec une personne fragile (personnes malade, âgée, handicapée) ?

Venez-vous informer, vous faire tester au Covid-19

Le jeudi 18 juin 2020, de 9 h à 18 h
Esplanade Simone Veil
Av De Lattre de Tassigny (Quartier du Messier)
70300 LUXEUIL LES BAINS

Une équipe de professionnels sera présente sur place pour vous rappeler les mesures de prévention liées au COVID, vous accompagner dans les démarches pour bénéficier d'une consultation médicale gratuite suivie, si nécessaire, d'un test en vue d'un diagnostic COVID-19. L'action sera réalisée dans le respect des mesures sanitaires.

Cette action est organisée par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté, en partenariat avec la Ville de Luxeuil-les-Bains, la Préfecture de Haute-Saône, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Saône, les Professionnels de santé de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Luxeuil-les-Bains.

Covid-19
Information, consultation, dépistage gratuits et sans rendez-vous

Vous avez des questions sur la maladie, les gestes barrières ou sur les précautions à prendre dans votre vie quotidienne ?
Vous avez des signes qui vous inquiètent (fièvre, toux, mal à la gorge, mal à la tête, courbatures, perte du goût ou de l'odorat...)?
Vous avez été en contact avec une personne qui est ou a été malade ?
Vous vous inquiétez parce que vous vivez avec une personne fragile (personnes malade, âgée, handicapée) ?
Vous souhaitez faire le test ?

Venez-vous informer, vous faire tester au Covid-19

Le mercredi 8 juillet 2020, de 13 h à 19 h
Espace Anatole
10 l'angle de la rue Anatole France et du Boulevard du Parc
70200 LURE

Une équipe de professionnels sera présente sur place pour vous rappeler les mesures de prévention liées au COVID, vous accompagner dans les démarches pour bénéficier d'une consultation médicale gratuite suivie, si nécessaire, d'un test en vue d'un diagnostic COVID-19. L'action sera réalisée dans le respect des mesures sanitaires.

Cette action est organisée par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté et la Ville de Lure, en partenariat avec la Préfecture de Haute-Saône, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Saône, les Professionnels de santé du Territoire, le Pays des Vosges Saônoises.

COVID 19
INFORMATION, DEPISTAGE GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS

Vous avez des questions sur la maladie, les gestes barrières ou sur les précautions à prendre dans votre vie quotidienne ?
Vous avez des signes qui vous inquiètent (fièvre, toux, mal à la gorge, mal à la tête, courbatures, perte du goût ou de l'odorat...)?
Vous avez été en contact avec une personne qui est ou a été malade ?
Vous vous inquiétez parce que vous vivez avec une personne fragile (personnes malade, âgée, handicapée) ?
Vous souhaitez faire le test ?

Mercredi 16 septembre de 8h à 12h
Espace du Sapeur
Rue du Dr Deubel – 70200 LURE

Une équipe de professionnels sera présente sur place pour vous rappeler les mesures de prévention liées au COVID, vous accompagner dans les démarches et vous pourrez vous faire tester en vue d'un diagnostic COVID-19. L'action sera réalisée dans le respect des mesures sanitaires.

Munissez-vous d'un masque et de votre carte Vitale

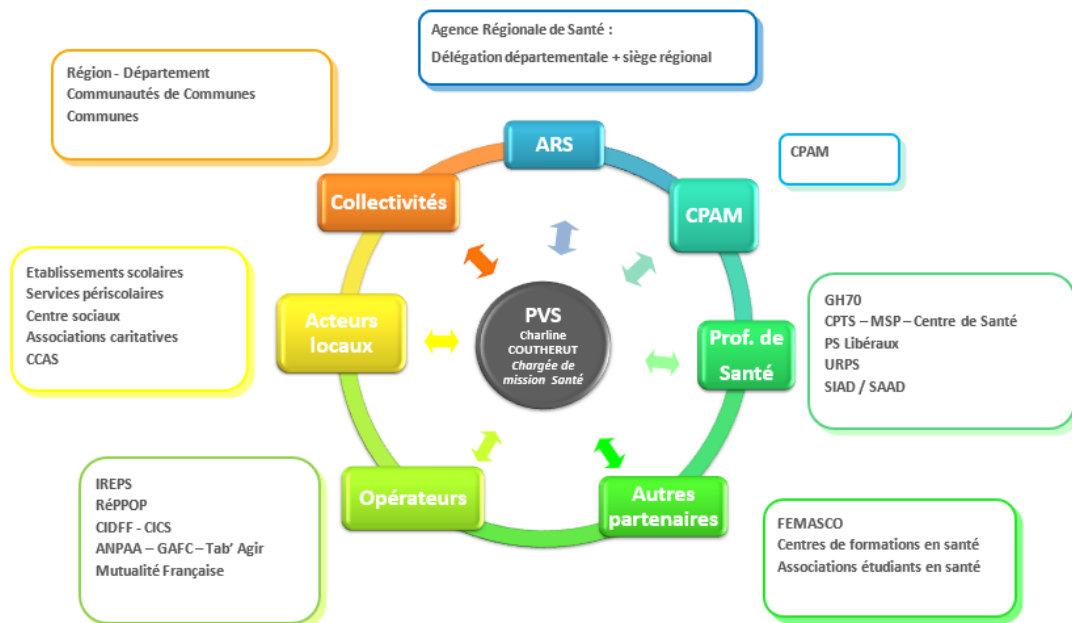
Cette action est organisée par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté et la Ville de Lure, le Pays des Vosges Saônoises en partenariat avec la Préfecture de Haute-Saône, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Saône, les professionnels de santé du territoire.

La chargée de mission a également participé à partir de novembre au groupe de travail de l'ARS sur la prévention CoVID - #Pourquoijele fais? avec la CPAM, l'IREPS et les autres Pays. A ce titre, elle a participé à la réunion auprès des acteurs de Luxeuil-les-Bains le 27 novembre et à la mobilisation des différents partenaires pour la diffusion de la communication en décembre.

■ Animation, coordination, communication

• Animation de coordination du CLS

L'animation du réseau d'acteurs est une mission importante permettant de créer du lien entre les différents partenaires, d'assurer la programmation et l'exécution des actions et d'accompagner les projets. Malgré la crise sanitaire et les mouvements au sein de l'ARS, un travail en binôme avec l'Animateur Territorial de Santé a permis de coordonner l'animation et les actions menées sur le territoire.



• Echanges avec les territoires voisins et participation aux réseaux régionaux

Dans le cadre de l'élaboration du futur CLS mais également dans la mise en œuvre d'actions communes (Edu'Tour, Pass Santé Jeunes, session d'accueil...), des temps d'échanges et de travail réguliers ont eu avec les autres Pays de Haute-Saône porteurs d'un CLS (Vesoul Val de Saône et Graylois).

La chargée de mission a participé aux rencontres organisées entre chargés de missions santé de Franche-Comté, le 14 février et le 14 octobre. Ces temps d'échanges permettent de partager les expériences et d'enrichir les connaissances sur les CLS et actions menées sur les territoires. En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu cette année de séminaire régional de l'ARS BFC qui est aussi un lieu privilégié pour échanger et partager avec les autres CLS.

Le Pays a également échangé avec le PETR de Remiremont et de ses vallées, territoire voisin et en cours d'élaboration d'un CLS. Suite aux échanges (téléphone et visio du 9 novembre), il a été décidé de travailler dans un premier temps sur un diagnostic commun des dynamiques de soins sur et entre les territoires, dans l'optique de mener par la suite des actions communes et en phase avec les territoires vécus dans le cadre de nos CLS respectifs.

• Promotion du CLS – communication

En plus du site internet et de la page Facebook du Pays des Vosges Saônoises la création d'une page Facebook dédiée « Charline Pays des Vosges Saônoises » a permis de nouer des contacts avec des professionnels de santé installés sur le territoire, mais également avec des étudiants en santé (page des associations, étudiants, internes).

L'utilisation des pages Facebook ont également permis d'informer des actions mises en place sur le territoire par le Pays ou les partenaires.

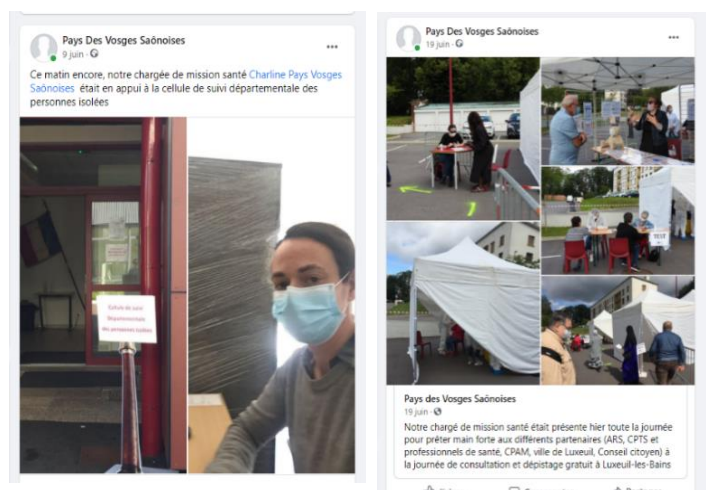


Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) / Urbanisme

L'année 2020 a été consacrée à l'adaptation du projet de SCOT (arrêté en avril 2019) aux observations de l'Etat ainsi qu'au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé courant 2020. La crise sanitaire et le report des élections ont repoussés le calendrier d'élaboration du SCOT. Néanmoins, un travail de fond a été engagé sur plusieurs thématiques (friches industrielles, observation du foncier économique, eau ...).

■ Elaboration du SCOT

Suite à l'arrêt de projet du SCOT en avril 2019 et des avis des personnes publiques associées, il avait été décidé à l'automne 2019 de reporter l'ouverture l'enquête publique SCOT, dans l'attente de lever les différents points de blocages, notamment avec les services de l'Etat.

Ainsi, un courrier du 19 décembre 2019 a précisé les différentes réserves de l'avis de l'Etat sur le projet de SCOT. Ces réserves portaient sur :

- la prise en compte de la loi Montagne,
- la projection démographique et le phasage du développement démographique,
- le potentiel de friches à requalifier,
- les zones d'activités économiques (ZAE) et la disponibilité sur ces zones,
- la consommation d'espaces
- la ressource en eau et l'assainissement.



Une réunion de travail a été organisée, le 17 janvier 2020 avec les agents de la DDT en charge du dossier de SCOT afin d'explicitier les attentes de l'Etat sur les différentes thématiques. Des propositions et compléments d'information ont été apportés par l'équipe du Pays au cours de cette réunion de travail.

Le retour sur cette réunion et les différentes propositions a été apporté par les services de la DDT le 16 mars.

Ainsi, les différents points de blocages n'ont pu être levés avant les élections de mars.

Compte tenu du contexte sanitaire et dans l'attente du renouvellement des instances du comité syndical (reporté en septembre), un travail technique a été engagé afin de compléter le projet de SCOT.

Une relecture complète du dossier a été effectuée afin les données et paragraphes qui devront faire l'objet d'une mise à jour : évolution de la législation, mise à jour des données friches, prise en compte des éléments des PLUi en cours... ainsi que les parties du document qui devront intégrer les demandes des PPA : complément des données sur l'eau et l'assainissement, phasage, enveloppe de consommation d'espace...

Au regard des observations de l'Etat, un travail de recherche et de compléments des données sur l'eau, l'assainissement et les zones économiques a été mené.

Des séances de travail ont été organisés avec le bureau d'études en charge de l'élaboration du SCOT (E.A.U) afin de définir les suites de la démarche et l'adaptation du marché public à ce report du calendrier. La période du confinement est venue affecter les délais en matière de marchés publics qui seront prolongés.

Ainsi il conviendra de faire de avenants aux marchés, en fonction de la méthodologie à venir retenue par les élus.

Une première note de synthèse a été préparée au printemps, comprenant les points qui devront être retravaillés avec les nouveaux élus, les éléments qui ont déjà pu être complétés et une proposition de calendrier en vue de l'approbation du SCOT. Compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire, au 2nd semestre, cette note et ce calendrier ont été retravaillés.

En parallèle, la Région a approuvé son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en juin. Différents éléments du projet de SCOT ont été identifiés en vue d'une nécessaire mise en compatibilité du projet avec le SRADDET.

Afin d'aborder, les modalités de poursuite de l'élaboration du SCOT suite au renouvellement des instances du Pays et compte tenu des évolutions observées sur le territoire depuis l'arrêt de projet (approbation du SRADDET, projets de développement, évolution INSSE...) un document d'aide à la décision a été préparé à l'automne à l'attention des élus.

Il reprend les principaux sujets à retravailler suite aux remarques de l'Etat ainsi que les points qui ont pu être complétés :

- thématiques de l'eau et l'assainissement, le développement touristique (notamment en matière de consommation d'espace), la projection démographique (qui doit être actualisée et phasée), le commerce et les friches industrielles, la répartition de la consommation d'espace en extension et dans l'enveloppe urbaine (actuellement 60%-40% ce qui semble insuffisant au regard de l'objectif de 0 artificialisation nette porté par le SRADDET BFC).

Au regard de ces éléments, deux options seront proposées concernant la procédure d'élaboration du SCOT :

- option 1 : adapter le projet arrêté en avril 2019, sans apporter de modifications substantielles,
- option 2 : retravailler le projet en vue d'un nouvel arrêt avec notamment l'approfondissement de certains sujets et une mise à jour des objectifs démographiques et des objectifs de développement qui en découlent pour être en compatibilité avec les attendus de l'Etat et de la Région.

Ces éléments ont été présentés en réunion de bureau le 21 janvier 2021.

▪ Lancement de la démarche friches

La reconversion des friches industrielles est un enjeu fort pour le territoire. Ce sujet s'inscrit pleinement dans les réflexions actuelles :

- demande de l'Etat d'avoir une démarche plus approfondie dans le SCOT sur le sujet des friches,
- enjeu identifié dans la démarche Territoire d'industrie
- Plan de relance et perspectives de financement.

Une méthodologie d'étude du potentiel « friches » du territoire a été élaborée en tenant compte de différents éléments : - données existantes déjà collectées, travail de recherches et de retours d'expérience d'autres territoires ayant porté ce type de démarches, groupe de travail national « Friches » mis en place dans Territoire d'Industrie ...

Cette méthodologie a été présentée aux élus du bureau du groupe de travail friche le 12 novembre.

Il a ainsi été décidé d'engager une démarche, en 2 étapes :

- 1ère étape : Réalisation en interne d'un inventaire détaillé (sous forme de fiche d'information par site) en lien avec les élus et techniciens des communes et des communautés de communes afin d'identifier le potentiel mobilisable et amener les élus à sélectionner les « friches d'intérêt » ;
- 2ème étape : Réalisation d'une étude par un prestataire extérieur sur le potentiel de requalification des sites d'intérêt afin d'accompagner les élus dans leurs projets, quelle qu'en soit la nature (logement, industrie, espace urbain, renaturation, compensation...) en lien avec leur projet de territoire et leurs besoins ;

En parallèle : réalisation d'une boîte à outils : recueil des outils juridiques, administratifs et fiscaux à disposition des élus vis-à-vis des propriétaires et pour prévenir les friches en devenir

Dès lors, les bases de données BASOL et BASIAS sont étudiées et comparées avec les données déjà collectées afin de pouvoir élaborer avec les élus et techniciens un inventaire détaillé, qui permettra par la suite le recueil d'informations sur les sites retenus.

▪ Observation du foncier économique

La loi NOTRE de 2015 a confié la compétence « développement économique » aux communautés de communes et a conforté le rôle des Régions dans ce domaine. A ce titre, la Région, à travers l'Agence Economique Régionale (AER), met en place des outils d'accompagnement des collectivités dans la prise en main de cette compétence et dans l'élaboration d'une base de données régionale et exhaustive du développement économique. Dans ce cadre, le Pays et l'AER, ont proposé aux agents des communautés de communes plusieurs sessions de formation au logiciel QGIS en vue de compléter cet observatoire. Une première séance a eu lieu le 18 février à la Filature de Ronchamp, puis en format dématérialisé en mai et juin.

▪ Suivi des documents d'urbanisme

En tant que porteur d'un SCOT, le Pays des Vosges Saônoises est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités et sur les demandes de dérogation dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation (dont l'instruction est dévolue à l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2017).

Aussi, l'étude des documents d'urbanisme et la rédaction d'avis a été réalisée au fil des sollicitations.

- le Pays a été consulté en janvier 2020 sur la révision n°1 du PLU de Luxeuil-les-Bains. De plus, échanges avec la chargée de mission cœur de ville de la commune pour le projet d'OPAH-RU.

- suivi de l'élaboration du PLU du Saint-Bresson et la révision de la carte communale de Saint-Sauveur.

- suivi des PLUi des communautés de communes de la Haute Comté et de Rahin et Chérimont.

- le Pays a été consulté sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de Val de Semouse pour la commune de Magnoncourt et a participé à une réunion de présentation du projet aux PPA le 24 septembre.

- consultation du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la communauté de communes de Lure, dans le cadre du projet photovoltaïque de Magny-Danigon/Ronchamp.

Le Pays des Vosges Saônoises est également « Personne Publique Associée » pour les territoires limitrophes. Ainsi, le Pays suit actuellement la révision du SCOT des Vosges Centrales (88) et du SCOT du Doubs Central (25).

Dans le cadre de l'interSCOT, le Pays a été destinataire du projet d'élaboration du SCOT du Pays Graylois.

▪ Suivi du SRADDET et participation au réseau régional

La Région Bourgogne-Franche-Comté a approuvé son projet de SRADDET le 25 et 26 juin 2020.

La chargée de mission a suivi le déroulé et les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 9 décembre 2019 au 16 janvier 2020.

Les documents constitutifs du SRADDET approuvés ont été étudiés et une note a été rédigée sur la compatibilité du projet de SCOT en cours d'élaboration, au regard du projet final de SRADDET.

Le Pays a participé une réunion qui s'est tenue en format dématérialisé le 19 novembre. L'objectif était de présenter la méthode de prise en compte des avis, les évolutions apportées au SRADDET après l'enquête publique et les dispositifs d'accompagnement prévus pour faciliter son appropriation et sa mise en œuvre

A l'échelle régionale, le Pays participe aux travaux d'IDÉO BFC et de l'Agence Économique Régionale dans la mise en œuvre d'un réseau régional de la donnée économique et de l'occupation du sol. Ainsi, la chargée de mission SCOT a participé :

- au séminaire technique du 14 janvier sur le bilan et les perspectives du ROCER (Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région) copiloté par l'État et la Région au service des territoires dont les objectifs sont le partage des connaissances, la mutualisation des réflexions et des pratiques professionnelles).

- le 15 juin et le 17 décembre, le Pays a assisté en visioconférence au comité technique du ROCER avec un point d'actualité sur le SRADDET.

- le 28 août et le 14 octobre, la chargée de mission SCOT a participé au groupe de travail « zéro artificialisation nette ».

▪ Veille juridique et formation

Le suivi de l'actualité a été une activité indispensable pendant la période de confinement qui fut une période foisonnante sur le plan législatif et réglementaire. Ainsi, de nombreux textes sont venus affecter le droit de l'urbanisme notamment en matière de délais légaux : procédures d'élaboration des documents, application du droit des sols, contentieux...

Le 17 juin sont parues deux ordonnances de réforme des SCOT et de la hiérarchie des normes en droit de l'urbanisme prises en application de la loi ELAN de 2018. La chargée de mission SCOT a étudié en détail cette réforme et ses conséquences.

Différents thèmes et sujets ont également été étudiés :

- l'articulation entre SCOT et PLUi, notamment via le guide de la Fédération des SCOT qui est paru en mars 2020. Ce document détaille la méthodologie d'évaluation de la compatibilité des documents locaux avec le SCOT en précisant ce que chacun doit contenir. Ce document de travail sera d'une aide précieuse pour le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme et après l'approbation du SCOT
- la « zéro artificialisation nette », qui est par ailleurs une des mesures phares du SRADDET BFC,
- l'urbanisme favorable à la santé.

Des notes de synthèse ont été réalisées pour aborder ces différents thèmes avec les élus. Ces documents pourront servir de supports à l'occasion de séminaires thématiques ou pourront être déclinés sous forme de lettres d'information.

▪ InterSCOT

Une démarche d'interSCOT a été lancée en 2016 avec les Pays Graylois et Vesoul Val de Saône se poursuivra. Le SRADDET a été l'un des sujets de travail en commun les années précédentes et se poursuivra dans le cadre de sa mise en œuvre.

En raison du contexte sanitaire et de l'installation tardive des exécutifs, aucune réunion interSCOT n'a été organisée en 2020, en revanche les chargés de mission SCOT ont échangés au cours de l'année.

Le fonctionnement du Pays

▪ Les ressources humaines

En 2020, les effectifs du Pays étaient de 7 agents.

Ainsi l'équipe du Pays était composée :

- d'une **chargée de mission LEADER**
Aurore PERREAU, en poste depuis janvier 2016.
- d'un **chargé de mission Plan Climat Energie Territorial**
Jean-Philippe GONANT, en poste depuis février 2019.
- d'une **chargée de mission Santé**
Charline COUTHERUT, en poste depuis juin 2019.
- d'une **chargée de mission SCOT**
Laura MENGIN, en poste depuis mars 2019.
- d'une **assistante administrative – gestionnaire LEADER**
Yvana SARRE, en poste depuis février 2016 et titularisée en novembre.
- d'une **assistante administrative**, à temps partiel
Catherine ORTEGA, en poste depuis 2005
- d'une **directrice**
Laure BATAILLE, en poste depuis 2007.



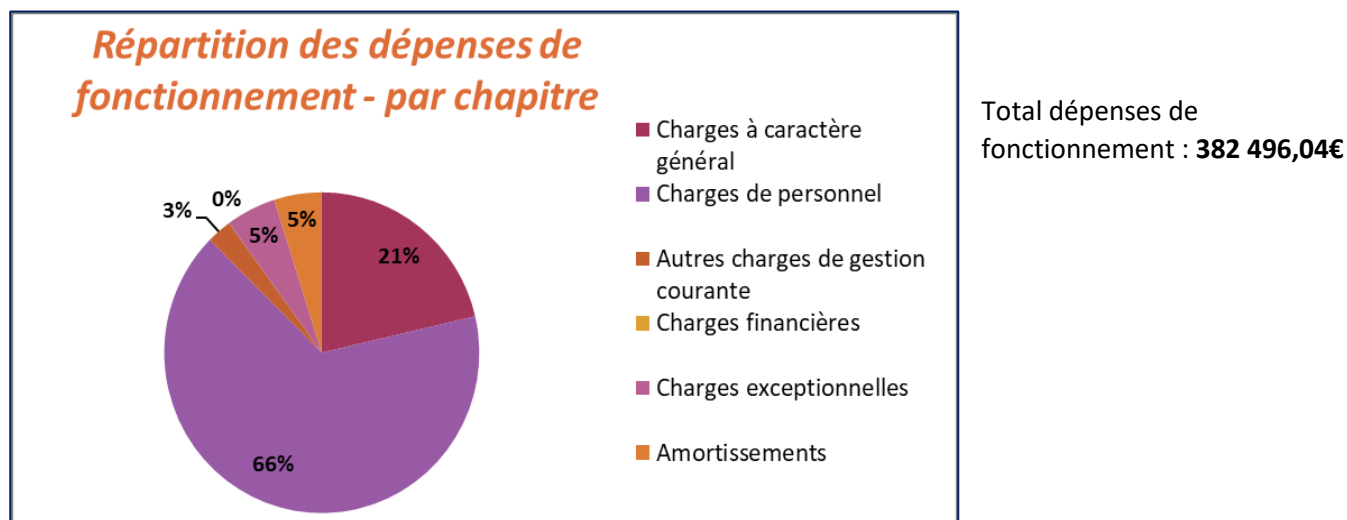
Le financement du Pays

Les ressources

Le fonctionnement de la structure et les actions menées sont financés :

- Par des subventions sur l'ingénierie.
- Par des subventions sur les actions portées par le Pays, ces subventions évoluent d'une année sur l'autre en fonction de la nature des projets.
- Par la cotisation des communautés de communes. Cette cotisation est calculée sur la population totale (données actualisées INSEE au 1^{er} janvier). Le montant de la cotisation en 2020 était de 2.70 €/habitant (cotisation depuis 2016).

Les dépenses de fonctionnement



Résultats du compte administratif 2020

Le contexte de l'année 2020, explique qu'un certain nombre d'actions n'ont pu avoir lieu, les missions du Pays ont essentiellement porté sur des missions d'ingénierie.

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	382 496,04 €	764 644.27 €	
Report : Excédent 2019		393 774.61 €	
TOTAL	382 496,04 €	1 158 418.84 €	775 922.84 € = excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement est constitué en partie par le fond de transition énergétique - CEE TEPCV (pour 630 806€).

Investissement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	2 084 €	32 818.95 €	
Report : excédent 2018		12 836.91 €	
TOTAL	2 084 €	45 655.86 €	43 571.86 € = excédent d'investissement à reporter

▪ La gouvernance du Pays

• Le comité syndical

Il est composé des délégués des 6 communautés de communes adhérentes, selon un mode de représentation tenant compte du nombre d'habitants de la communauté de communes (*population totale INSEE en vigueur l'année du renouvellement du comité syndical*).

Il s'est réuni à 4 reprises en 2020 :

- 16 janvier à Lure : 32 présents
- 20 février à Lure : 29 présents
- 17 septembre à Magny-Vernois : 49 présents
- 10 décembre à Melisey : 40 présents

Soit en moyenne un taux de participation de près de 72 %.

La crise sanitaire a retardé l'installation du comité syndical, initialement prévue en mai 2020.

La réunion d'installation s'est finalement tenue le jeudi 17 septembre.

Le nouveau comité syndical est ainsi constitué de 52 délégués titulaires et autant de suppléants.

Parmi l'ensemble des élus, 62% sont de nouveaux membres du Comité syndical (48% de nouveaux élus parmi les titulaires).

• Le bureau

Lors de la séance d'installation, le comité syndical a décidé de composer le bureau avec 5 vice-présidents, 2 représentants par communautés de communes, soit 12 membres au total.

La composition du bureau est la suivante :

- ✓ Président : Thierry BORDOT, Maire de Saint-Loup-sur-Semouse, Communauté de communes de la Haute Comté
- ✓ 1er Vice-Président : Laurent SEGUIN, Maire de Faucogney-et-La-Mer, Communauté de communes des 1000 étangs
- ✓ 2ème Vice-Président : Daniel NOURRY, Adjoint à Magny-Vernois, Communauté de communes du Pays de Lure
- ✓ 3ème Vice-Président : Rodolphe WACOGNE, Conseiller municipal à Luxeuil-les-Bains, Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- ✓ 4ème Vice-Président : Guy LEVAIN, Maire de La Vergenne, Communauté de communes du Pays de Villersexel
- ✓ 5ème Vice-Président : Pierric TARIN, Adjoint à Ronchamp, Communauté de communes Rahin et Chérimont

Autres membres :

- ✓ Henri DE MAILLARD, Maire de Conflans-sur-Lanterne, Communauté de communes de la Haute Comté
- ✓ Henri SAINTIGNY, Maire de Servance, Communauté de communes des 1000 étangs
- ✓ Isabelle ARNOULD, 1ère Adjointe à Lure, Communauté de communes du Pays de Lure
- ✓ Eric PETITJEAN, Maire de Froideconche, Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- ✓ Alain BUCHOT, Maire de Villargent, Communauté de communes du Pays de Villersexel
- ✓ Karine FRANCOIS, Maire de Frahier-et-Chatebier, Communauté de communes Rahin et Chérimont

La réunion d'installation du bureau s'est tenue le 20 octobre 2020 à Saint-Loup sur Semouse.

Il a alors été décidé de mettre en place différents groupes de travail afin de fixer des orientations sur les démarches en cours :

- 12 novembre sur les friches industrielles,
- 19 novembre sur le Plan Climat,
- 3 décembre sur la santé
- 21 janvier 2021 sur le SCOT.

Comité syndical du 16 janvier 2020

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2020
2. Ingénierie de projet – PCET – 2020
3. Ingénierie de projet – SCOT – 2020
4. Ingénierie de projet – Santé – 2020

Comité syndical du 20 février 2020

5. Approbation du compte de gestion 2019
6. Approbation du compte administratif 2019
7. Affectation du résultat 2019
8. Vote des cotisations 2020
9. Vote du budget primitif 2020
10. Amortissement des biens 2019
11. Projet de coopération LEADER CLIMAX
12. Plan d'actions et de communication PCET 2020
13. Mise à jour du tableau des effectifs
14. Convention de mise à disposition du personne – Centre de gestion 70
15. Actualisation des modalités de remboursement

Comité syndical du 17 septembre 2020

16. Election du Président
17. Détermination du nombre de Vice-président et de membres du bureau
18. Election des membres du bureau
19. Délégations du président

Comité syndical du 10 décembre 2020

20. Validation feuille de route Plan Climat 2020-2025
21. Modification des statuts du PETR
22. Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
23. Délégation Programme LEADER - Délégation au comité de programmation et à son président
24. Programme LEADER : approbation du plan de gestion 2020
25. Décision modificative n°1
26. Budget : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020
27. Renouvellement de l'adhésion Ingénierie 70
28. Adhésion assurance statutaire 2021-2024
29. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement sur emploi permanent
30. Renouvellement des ordres de mission permanents

LURE Territoires

Pays des Vosges saônoises : Thierry Bordot dans la continuité

Thierry Bordot a été reconduit à la présidence du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays des Vosges saônoises. Il s'est entouré de six vice-présidents pour conduire un troisième mandat articulé autour de cinq axes.

Le maire de Saint-Loup-sur-Semouse a été reconduit jeudi soir à la présidence du PETR du Pays des Vosges saônoises. Thierry Bordot, seul candidat en lice, a été largement réélu (37 voix) par les 48 conseillers syndicaux issus de six communautés de communes du secteur.

Pour son troisième mandat, Thierry Bordot a souhaité mettre l'accent sur la cohésion des territoires autour des projets des communautés de communes. Et ce

« afin de tisser de meilleures relations avec les partenaires que sont l'État, la Région voire l'Europe ». En s'entourant de six vice-présidents (en lieu et place de quatre au précédent mandat), le président a aussi souhaité mettre l'accent sur une meilleure cohésion de la gouvernance du pôle d'équilibre. « L'idée directrice est effectivement à la cohérence des territoires, expliquait Thierry Bordot jeudi soir devant le conseil réuni à la salle des fêtes de Magny-Vernois. Et, pour ce faire, le rôle du Pays des Vosges et de rassembler de l'intelligence collective sur des sujets transversaux et forcément complexes. »

Cinq axes de travail

Sur la table du prochain mandat de six ans, le président du PETR aura à poursuivre cinq axes de travail.



Thierry Bordot a été largement réélu jeudi à la présidence du pôle d'équilibre territorial et rural. Photo ER/Alain ROY

Vosges s'intéresse également à l'aménagement de l'espace au travers de l'urbanisme et du Scot. Enfin, cinquième axe de travail du pôle d'équilibre territorial, l'économie. « Le Pays est désormais reconnu par l'État Territoire d'industrie et nous menons un travail important sur les friches industrielles en relation avec la Région. »

Le président s'est enfin entouré de six vice-présidents afin que chaque communauté de communes soit désormais représentée. Ont été ainsi élus autour de Thierry Bordot (communauté de communes de la Haute Comté), Laurent Seguin (Mille Étangs), Daniel Nourry (Pays de Laure), Rodolphe Wacogne (Pays de Luxeuil), Guy Levain (Pays de Villersexel) et Pierrick Tarin (Rahin et Chérinmont).

Alain ROY

Dont le plan Climat à l'échelle du pays avec la rénovation énergétique et le développement des énergies nouvelles autour, notamment, de projets Bois-énergie. On parlera aussi mobilité avec la mise en place du plan Vélo via l'inter-

connexion des différentes voies vertes. Un volet démographique médicale devrait également permettre de favoriser les échanges entre professionnels de santé et attirer sur le territoire de jeunes praticiens. Le Pays des